



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 19 MAI 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Carole DUBOIS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Maryse CAUWET, M. Alain MEQUIGNON, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, M. Frédéric MELCHIOR, M. René HOCQ.

Absent(s) : Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

Assistant également sans voix délibérative :

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

SOUTIEN AU PROGRAMME D'ACTIVITÉ DES ARTISTES

(N°2025-175)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais – Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2025-59 de la Commission Permanente en date du 17/03/2025 « Guide des aides culturelles » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 05/05/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer 52 subventions au titre de l'aide aux projets culturels associatifs en spectacle vivant, musique et arts visuels aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 727 000 €, au titre de l'année 2025, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les 8 structures culturelles relevant du droit privé (l'Embardée, Danse en côte d'Opale, Franche connexion, l'Envol centre d'art et de transformation sociale, la Compagnie des Docks, le Roll mops, Productions 2M, TEC-CRIAC Travail et Culture), les conventions de paiement pour lesquelles la participation du Département s'élève à plus de 23 000 €, précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de cette participation départementale, dans les termes du projet joint en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-311B02	65748/93311	Structures de rayonnement local	1 229 350,00	727 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 19 mai 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

SOUS PROGRAMME 311B02	BP 2025	BP 2025 + virements	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
65748/93311 (Droit privé)	1.344.000 €	1.229.350 €	1.075.000 €	727.000 €	348.000 €	72%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
AVEC VUE SUR LA MER	ARTS DE LA SCENE	ARRAGEOIS	15 000 €	15 000 €	2,94 %	509 970 €	CR Hauts-de-France : 20 000 € Arras : 8 000€	15 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'activité de la compagnie Avec vue sur la mer a triplé en 3 ans. En 2024, 6 spectacles pour 70 représentations ont tourné en région et un volume d'actions culturelles de 15 ateliers (répartis en 31 groupes) a été réalisé. Avec vue sur la mer conforte par ailleurs son ancrage territorial sur l'arrageois en multipliant et diversifiant ses partenariats (cité scolaire, CCAS, associations...). De plus, la compagnie engage de nouveaux projets. Une première phase de travail aura lieu cette année autour de la prochaine création <i>J'ai mal à ma terre</i> et un nouveau jeune public est positionné pour 2026/2027. La compagnie sera présente au festival d'Avignon avec la dernière création <i>Les voix de la liberté</i>. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 8 000 € - 15 ateliers répartis en 31 groupes pour 644 participants (écoles primaires, collèges, lycées, universités, groupes adultes, groupes QPV projets cités éducatives...) ; implantation arrageoise : nuit de la lecture, ateliers CCAS, cité éducatrice, ateliers hebdomadaires ; la compagnie est impliquée dans 2 dispositifs éducation/culture en 24/25 : arts de la scène au collège et résidence de création en collège Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 2 500 € - 1 poste en intermittence de chargé de diffusion et d'administration. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 3 500 € - Volet création : pas de demande 2025 mais à venir pour 2026 avec <i>J'ai mal à ma terre</i> petite forme jeune public - Volet Diffusion : 3 500 € - en 2024, 6 spectacles en tournée, 70 représentations, en 2025, 7 spectacles avec la 1ère phase de création de <i>J'ai mal à ma terre</i>, 10 diffusions confirmées à ce jour. Axe 4 - Enjeux départementaux : 1 000 € -parité H/F de l'équipe, développement durable - <i>J'ai mal à ma terre</i> pensée comme une éco-crédation, DLA initié en 2025 sur la transition écologique de son activité, engagement dans les territoires ruraux avec la création de petites formes.
COLLECTIF CRNS DE L'AUBE	ARTS DE LA SCENE	ARRAGEOIS	6 000 €	34 000 €	20,81 %	163 400 €	CR Hauts-de-France : 17 000€ CD 62 autres : -Résidence de création artistique en collège : 8 000€ -FDVA : 5 000€ Arras : 6 000€	15 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : D'année en année, le collectif les Cris de l'aube tient une ligne artistique qui assure la cohérence de son répertoire et fédère une vingtaine de jeunes artistes arrageois avec des spectacles destinés aux lieux non-dédiés et des dispositifs scéniques immersifs (grande proximité spectateurs / acteurs). Les médiations font partie intégrante du processus de création qui se nourrit des rencontres et collectes de récits avec une prédilection pour les publics jeunes et ados. Les spectacles évoquent la vie de quartier (Vimy, Achicourt, CCAS d'Arras) ou mettent en lumière le patrimoine (Arras, Neuville-Vitasse). Le volume important de diffusion et d'ateliers en collèges (10) démontre l'intérêt des établissements pour les créations du collectif. La nouvelle création 2025, <i>Portrait d'une jeuneuse d'aujourd'hui ou le secret des métamorphoses</i>, traitera du passage entre fin de l'adolescence et début de l'âge adulte. Les partenaires sont nombreux (la ruche à Arras, l'école buissonnière...) avec une première collaboration de la cité scolaire Carnot-Gambetta et de l'école lieu à Arras. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 5 000 € - cité éducative, CCAS, collèges Diderot (Dainville), Pégy (Arras), Germinal (Blache Saint-Vaast), Mme de Sévigné (Auchel), Adam de la Halle (Achicourt), François Mitterrand (Arras), Anne Franck (Douges), lycée de Saint-Pol-sur-Ternoise. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 2 500 € - attachée de production et d'administration (0,91 ETP), mutualisation (matériel de bureau et équipement scénique). Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 7 000 € - Volet création : 5 000 € - budget prévisionnel : 46 000 €, coproduction 1 500 € Vimy, préachats 4 500 €, Achicourt, cité scolaire Carnot Gambetta à Arras, collège de Vitry-en-Artois), résidence 1 500 € à La Ruche Arras, l'école buissonnière. - Volet diffusion : 2 000 € - 5 spectacles, <i>Parmis vous</i> (Vimy - 1 semaine), <i>Carte mémoire</i> (5 jours - Arras et Neuville-Vitasse). <i>Ce qui reste sous la peau</i> (collège de Rouvroy, La ruche, l'école Buissonnière - résidence et représentations), <i>Capsules</i> (8 représentations dont Frévent et Audruicq). <i>C'est pour quand</i> (6 scolaires dont Liévin et Saint-Pol-sur-Ternoise). Axe 4 - Enjeux départementaux : 500 € - actions dans les lieux non dédiés (ruralité, quartier, collèges). REMARQUE : Grande précarité du poste d'attachée de production et d'administration.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
LES LUCIOLES S'EN MELIENT	ARTS DE LA SCENE	ARRAGEOIS	6 000 €	15 000 €	9,82 %	152 680 €	Etat : 2 500€ Autres : 5 000€	7 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Les lucioles s'en mêlent est une compagnie de théâtre dont les créations pluridisciplinaires sont destinées au très jeune public. La compagnie a su fidéliser un réseau de partenaires sur le département (centre Saint-Martin-Boulogne, Droit de cité...) et en région (association le fil et la guinde, la bibliothèque départementale de l'Aisne...) tout en confortant son ancrage sur son territoire d'implantation (Le Pharos et La Ruche à Arras, Achicourt, Saint-Laurent-Blangy...). Les 5 spectacles au répertoire tournent en partie dans les lieux non équipés (crèches, écoles, PMI, médiathèques...) et ponctuent un projet de sensibilisation et de médiation. La compagnie est reconnue pour son expertise dans l'éveil et la création artistique à destination du tout petit. Ses membres assurent chaque année des formations auprès d'étudiants en arts du spectacle de l'université d'Artois et d'éducateurs spécialisés. La compagnie est membre du collectif jeune public avec lequel un projet à destination des PMI s'engage sur le département. RESPECT DES CRITERES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 4 000 € - ateliers hebdomadaires de pratique théâtrale au Pharos, à l'école de Maroeuil, au sein de l'association Down up, dans le cadre du programme réussite éducative à Arras, ateliers mensuels parent-enfant au centre culturel brassens, 3 jours de formation à destination des étudiants de La Ruche à Arras, formation / ateliers auprès de la promotion d'éducateurs spécialisés de l'AFERTESS, 2 jours de formation dans le cadre du festival, ateliers ponctuels (Bruit de couloir, médiathèque de Saint-Laurent-Blangy, Achicourt, Aveniris de cités...) Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 1 000 € - 0,25 ETP Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 1 500 € - 5 spectacles, représentations dans les départements du Pas-de-Calais, du Nord et de l'Aisne, Pousse (17 dont Courcelles-Les-Lens, Arras, Divion, Centre culturel Brassens de Saint-Martin-Boulogne), Lueurs (3 à Torquesne - SCI Osartis-Marquion), Sac à Dos (4), Les chuchoteurs (3 - La Ruche, Arras). Axe 4 - Enjeux départementaux : 500 € - parité H/F, ruralité.
MUSIQUE EN ROUE LIBRE	MUSIQUE	ARRAGEOIS	15 000 €	23 000 €	8,85 %	260 000 €	Etat : 30 000 € CR Hauts-de-France : 40 000€ Arras / Boulogne / Couin : 57 500 € CUA / CAB / 7 Vallées / Sud Artois / OSARTIS : 32 000 € Autres : 12 000 €	18 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Après des années compliquées, l'activité de Musique en roue libre est en plein essor. Le festival Les inouïes est stabilisé dans son format, son succès public, son ancrage territorial (arrageois, Communautés de communes Sud Artois et 7 vallées) et gagne même de nouveaux partenaires (Osartis-Marquion). Le directeur artistique, Julien Lahaye, a donné un nouveau souffle à La filature, branche de création et de diffusion de l'association composée d'une vingtaine de musiciens de renom, qui était en sommeil depuis 5 ans. Les concerts de La filature de Musique en roue libre sont programmés au national et en Europe. En 2025, la dernière création <i>Du galet aux étoiles</i> donne lieu à une résidence longue de territoire en partenariat avec la ville de Boulogne-sur-Mer au cours de laquelle des actions d'éducatrices artistiques et culturelles à destinations des élèves et des musiciens amateurs seront menées sur la commune. L'accroissement de l'activité et la qualité du projet artistique ont débloqué le soutien des tutelles. Musique en roue libre est désormais aidée par l'Etat au titre de sa structuration et de sa professionnalisation (convention bi-annuelle 24-25 de 25 000 € par exercice). La ville d'Arras alloue à l'association 21 000 € (avec un complément de 10 000 € en 2024). RESPECT DES CRITERES : Axe 1 - Actions artistiques et culturelles en Pas-de-Calais : 8 000 € - Résidence longue de territoire à Boulogne-sur-Mer, actions autour des concerts du festival Les inouïes (CRD d'Arras, écoles de musique de Bapaume et Bertincourt, harmonies de Croisilles et Bapaume, lycée Robespierre à Arras...) - 500 élèves, 300 musiciens amateurs, 5 000 spectateurs en tout. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 5 000 € - plus d'1 ETP. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 4 000 € - Volet création : 1 000 € - <i>Du galet aux étoiles</i> dans le cadre de la résidence longue de territoire à Boulogne-sur-Mer. - Volet diffusion : 3 000 € - programmation d'artistes invités dans le cadre du festival (17 concerts) et diffusion des oeuvres des artistes membres de La Filature au national et en Europe (10 dates à ce jour). Axe 4 - Enjeux départementaux : 1 000 € - Actions culturelles en ruralité, démarche de développement durable (tournée de concerts à vélo).
LA COMPAGNIE DANS L'ARBRE	ARTS DE LA SCENE	ARTOIS	14 000 €	25 000 €	11,43 %	218 672 €	Etat : 37 000€ CR Hauts-de-France : 35 000€	12 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activités de la compagnie Dans l'Arbre. Artiste associé aux Tréteaux de France (CDN itinérants) et également conventionnée avec la Drac jusque fin 2025, la compagnie a à cœur de poursuivre son travail de diffusion, de création et d'actions culturelles sur le Département. Ses spectacles seront diffusés au régional et au national. Une diffusion sur le territoire du Département aura lieu sur Hénin et Carvin. Des discussions sont en cours avec Culture Commune et le Tandem. Un travail de médiation accompagne chacune de ces diffusions (échanges, bord plateau...) et des actions culturelles sont menées comme au collège Jean-Jacques Rousseau de Carvin (atelier théâtre annuel) ou encore avec les habitants de la ville de Loos-en-Gohelle sur un projet à long terme initié en 2023. RESPECT DES CRITERES : Axe 1 - Actions culturelles dans le Pas-de-Calais : 6 000 € - Ateliers hebdomadaires au collège de Carvin, projet de territoire à Loos-en-Gohelle sur l'année avec de nombreuses actions culturelles. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 3 000€ - 4 ETP. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 2 500 € - beaucoup aux niveau régional et national moins départemental. Axe 4 - Enjeux départementaux : 500 € - Egalité H/F. REMARQUE : La conjoncture inquiétante et les restrictions budgétaires ont contraint la compagnie à une baisse du temps de travail salarié alors que l'intensité de l'activité perdure. Le développement de l'activité au national entraîne une augmentation des frais fixes de fonctionnement de façon exponentielle. L'équilibre entre la présence au local que la compagnie souhaite maintenir et la présence au national reste fragile car celle-ci ne dispose pas de moyens humains suraisants et d'un budget permettant d'y répondre. Quid en 2026 de la fin du statut d'artiste associé et du conventionnement avec la Drac fin 2025 qui permet d'assurer la viabilité du fonctionnement de la compagnie ?

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
L'ASSOCIATION HEMIOLIA	MUSIQUE	ARTOIS	12 000 €	12 000 €	4,32 %	278 000 €	Etat : 22 000€ CR Hauts-de-France : 35 000€ CABBALR : 19 000€ Autres : 25 350€	12 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activité du collectif d'artistes Hémolia, basé à Noeux-lès-Mines, dont l'esthétique dominante est la musique baroque. Le collectif entame sa 3ème année de résidence longue après deux années très positives marquées par un développement remarquable sur le territoire de la CABBALR (conventionnement sur 3 ans). En 2025, le collectif poursuit donc son travail d'ancrage sur ce territoire avec l'objectif d'une implantation au-delà de cette période (discussion en cours avec la CABBALR et la Région pour poursuivre le conventionnement au-delà des 3 ans). Son travail se déclinera à travers la création de spectacles, la diffusion de son répertoire notamment des petites formes en territoire rural et pour les publics éloignés, la médiation en direction de publics éloignés des pratiques artistiques et culturelles en s'appuyant sur les acteurs et partenaires locaux (médiathèques, RAM, établissements scolaires, hôpitaux, maison d'arrêt de Béthune, Labanque...). RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 5 000 € - actions culturelles diversifiées sur le territoire de la CABBALR et le département. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 5 000 € - Embauche d'1 salarié à temps plein et au régime général, embauche conséquente d'intermittents du spectacle. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 1 500 € - Diffusion conséquente sur le territoire de la CABBALR et du département, en région, au national et un peu à l'international. Axe 4 - Enjeux départementaux : 500 € - Compagnie dirigée par une femme, travail en ruralité. REMARQUE : Enjeu réel de la poursuite de l'ancrage territorial sur la CABBALR après le conventionnement des 3 ans se terminant fin 2025.
L'ENVOI - CENTRE D'ART ET DE TRANSFORMATION SOCIALE	ARTS DE LA SCENE	ARTOIS	40 000 €	50 000 €	10,08 %	495 800 €	Etat : 112 500€ CR Hauts-de-France : 42 000€ CUA + CABBALR : 25 000€ ARRAS + BETHUNE : 37 000€ Autres : 75 100€	40 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activités de L'Envoi basé à Béthune dont la priorité est de mettre les pratiques artistiques et culturelles au cœur de projets de cohésion sociale et d'inclusion. Pour cela, l'Envoi met en place et développe plusieurs projets d'actions culturelles et de diffusion sur les territoires de la CABBALR et du Département comme les Classes Départ/Grand'Ec'Art et A'p'Art Entière qui touche particulièrement des jeunes et des adultes en rupture scolaires, sociales, familiales. En 2025, la structure mettra aussi l'accent sur l'inclusion (projet avec la Ferme Sénéchal qui accueille de jeunes autistes et par la programmation d'artistes en situation de handicap au Passage à Niveau). Elle souhaite également développer davantage les pratiques artistiques notamment par le biais de stages et d'ateliers théâtre réguliers proposés au Passage à Niveau. La structure poursuivra son activité de formation aux métiers techniques du spectacle. Via le Passage à Niveau, tiers lieu qui accueille les projets de l'Envoi et d'autres partenaires, elle propose une programmation culturelle de proximité et complémentaire de celle mise en place sur le territoire. Le développement de son activité repose sur des partenariats forts avec les acteurs culturels, sociaux, associatifs... du territoire et du Département. La structure est dans un format hybride qui ne répond pas toujours aux critères des tutelles. Néanmoins, cette hybridation lui permet de mener un travail exemplaire d'accès à la culture en direction des publics éloignés des pratiques culturelles et artistiques, de toucher de nouveaux publics. Elle lui permet de développer un schéma économique qui repose sur une diversification de ses fonds propres. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles dans le Pas-de-Calais : 15 000 € - Actions culturelles conséquentes sur le territoire de la CABBALR et du département en direction des publics prioritaires du département. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 9 000 € - 4 ETP / Location d'un bureau et lieu de stockage. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 14 500 € Axe 4 - Enjeux départementaux : 1 500 € - Egalité H/F, développement durable, ruralité, démarche inclusive.
COMPAGNIE NOUTIQUE	ARTS DE LA SCENE	ARTOIS	12 000 €	18 000 €	36,59 %	263 776 €	Etat : 45 500 € CR Hauts-de-France : 13 365 € CABBALR + CALL : 38 500€ Béthune : 5 000€ Autres : 34 244 €	12 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activités de la compagnie Noutique basée à Béthune. On note un ancrage territorial au niveau de la CABBALR et de la CALL. La compagnie connaît une réorganisation de son équipe avec le départ de l'équipe artistique et de l'administratrice. Le directeur artistique reprend la compagnie et veut lui redonner son ADN qui est la création et l'action culturelle sur les territoires notamment celui de l'Artois. La compagnie va mener plusieurs actions culturelles et projets de territoire sur l'année 2025. Mise en place du projet <i>Bonhomme</i> / sur la ville de Noeux-lès-mines avec l'AAE et la ville de Béthune dans le cadre du contrat de ville et un projet de préparation à l'oralité avec la maison d'arrêt de Béthune. Des ateliers avec des collégiés de l'Artois sont également menés. En terme de fonctionnement, la compagnie engage une nouvelle administratrice en CDI à temps plein et loue des espaces de stockage pour son matériel. La compagnie est en recherche de bureaux. Le directeur est en cours de recherche de partenariats pour sa prochaine création 2026, <i>Le Remplacant</i>. A ce titre, il mènera en amont sur 2025 des résidences et des actions de recherche avec les publics sur le territoire départemental. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 6 000 € - Actions culturelles conséquentes sur la CABBALR et la CALL. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 5 500 € - 1 temps plein en CDI, location d'un lieu de stockage. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 500 € - Diffusion en construction sur le territoire de la CABBALR et de la CALL. REMARQUE : Le directeur est désormais seul mais motivé. Néanmoins, il faudra regarder s'il arrive à maintenir l'activité de la compagnie au même niveau et si les contraintes budgétaires des institutions partenaires ne l'amènent pas à se séparer de son administratrice et réduire le développement de son activité.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
SPOUTNIK THEATER CIE	ARTS DE LA SCENE	ARTOIS	10 000 €	10 000 €	15,63 %	64 000 €	CR Hauts-de-France : 5 000 €	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activités de la compagnie Spoutnik qui fut longtemps associée à la Comédie de Béthune. Depuis la fin de cette association et même si la recherche de partenaires est encore en cours, la compagnie peine à développer son activité sur le territoire et se réduit à peau de chagrin. Il y a peu de partenaires, d'actions de médiation et de diffusion. Les bureaux de la compagnie sont à Lille. Pas de projets de nouvelle création, pas de projets en développement en cours. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 4 000 € - Quelques actions culturelles sur le territoire de la CALL (collèges, CAJ, Ehpad). Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 1 000 €. REMARQUE : Proposition d'une baisse de 50% pour ne pas arrêter d'un coup la subvention départementale importante pour cette taille de compagnie qui la mettrait fortement en difficulté. Il faudra être vigilant cette année 2025 sur la capacité de la compagnie à développer voire maintenir son activité.
									OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activités de la structure qui n'a plus d'activité de compagnie et sert de support administratif au directeur pour des activités de recherche. Aucun engagement artistique n'est acté à ce jour pour une saison largement engagée.
VAGUEMENT COMPETITIFS	ARTS DE LA SCENE	ARTOIS	5 000 €	10 000 €	6,18 %	161 912 €	Etat : 68 803,95 € CR Hauts-de-France : 18 000€ Lille : 7 000€	5 000 €	REMARQUE : La structure peine à répondre au dispositif de soutien départemental et peine également à retenir d'autres partenaires et institutions culturelles en orientant et développant son activité principalement dans un cadre de recherche-action. La diffusion et la création ne semblent maintenues que dans une très moindre mesure. Maintenir une vigilance sur les projections de diffusion et de création annoncées.
									OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement de la compagnie La Manivelle théâtre, compagnie pour le jeune public et la famille, pour la création de spectacles, tournées et actions culturelles. Compagnie associée à l'EPCC la Barcarolle.
ASSOCIATION MANIVELLE THEATRE	ARTS DE LA SCENE	AUDOMAROIS	15 000 €	18 000 €	2,94 %	509 970 €	Etat : 45 000€ CR Hauts-de-France : 75 000€ CD 59 : 43 000€ Wasquehal : 97 140€ Croix : 12 000€ MEL : 19 000€ Autres : 1 000€	13 000 €	RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 10 000 € - 2 classes hebdomadaires et ateliers théâtre via une convention avec le CRD de la CAPSO, ateliers théâtre lors des vacances scolaires. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 4 500 € - Tournée des dernières créations, 17 représentations prévues avec présence sur le territoire de Saint-Omer et dans les communes rurales de la CAPSO, ainsi qu'à Avion, Bruay, Berck, Méricourt et Béthune. Création en production déléguée, avec la compagnie Enjeu majeur, du spectacle <i>L'âme de l'A</i>, qui sera jouée à la Barcarolle. Axe 4 – Enjeux départementaux : 500 € - Réutilisation de décors, anticipation de production et de tournées plus durables.
									REMARQUE : La situation financière reste fragile malgré des efforts constants (45% de recettes propres, prêt bancaire, passage à mi-temps d'un poste du poste de directeur artistique).

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
LUNAISIEIS	MUSIQUE	AUDOMAROIS	12 000 €	12 000 €	2,36 %	508 412 €	Etat : 75000€ CR Hauts-de-France : 12 000€ CD 62 : Projet chorale Pas-de-C : 18 000€	12 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Soutien au programme d'activités de la compagnie Les Lunaisiens, basée à Saint-Omer, artistes associés Barcarolle. La compagnie est spécialisée dans l'interprétation du répertoire de la chanson historique et populaire de la renaissance à nos jours. Elle mène également un travail autour des choeurs d'enfants et approfondi ses actions culturelles en faveur du jeune public et du public porteur de handicap. La compagnie est surtout présente sur l'Audomarois, puis sur le Boulonnais et le Calaisis. La Barcarolle (apport en coproduction) et la Chartreuse de Neuville lui mettent à disposition gracieusement des espaces de répétition et d'hébergements. Conventionnement Jusque 2026 avec La Barcarolle. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 3 000 € - Ateliers chant et musique de la création 2025 <i>Le Cerveau de Voltaire</i> - format pour choeur d'enfants accompagné de musiciens professionnels (conservatoires CAPSO, Montreuil-sur-Mer), ateliers chants et musique, en lien avec la Barcarolle, en école maternelle et primaire. En pour-parler avec la Chartreuse de Neuville pour des ateliers (déjà partants pour de la résidence). Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 5 000 € Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion 4 000 € - 5 créations en tournée, dont la dernière <i>Eurêka</i> pour les enfants de 3 à 6 ans, 13 représentations prévues à Saint-Omer, Thiembroune, Hallines, Arques, Outreau, Montreuil-sur-Mer, Neuville-sous-Montreuil. Volonté de la compagnie de travailler avec des publics en situation de handicap sur une adaptation de leurs ateliers de pratique artistique (initié dans le cadre de Cultures 62 en 2024).
									OBJET DE LA DEMANDE : Soutien au programme d'activités du Sceau du Tremplin qui propose des actions culturelles autour de la pratique du théâtre, crée et diffuse ses créations autour de thématiques en phases avec les enjeux de la politique départementale. Organisation du 8ème festival gratuit d'art de la rue (Sous les pavés l'art). En lien avec le festival, pour la seconde année, elle accueillera en résidence trois compagnies, via une convention de mise à disposition d'espace de répétition par la ville de Saint-Omer. Des projets de sensibilisation et d'action culturelle accompagneront ces résidences. L'édition 2024 a réuni 26 000 spectateurs. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 7 000€ - Tout au long de l'année, la compagnie propose plus de 300h de projets d'action culturelle en collèges, en APEI ("les Papillons blancs" de Saint-Martin-Lez-Tatinghem), auprès des centres sociaux (Aire-sur-la Lys et la coordination nouvelle de l'axe culturel du centre socio-culturel de Saint-Omer), de la Marha-le-Toit, du centre pénitentiaire de Longuenesse et en ruralité (Lumbres, Clairmarais et Zouafques). L'ambition de médiation est maintenue auprès des publics prioritaires du Département. Le festival développe l'accessibilité physique des lieux, l'accompagnement des spectateurs par une équipe de bénévoles formés et met en place la gratuité pour 17 compagnies et 35 représentations. Le sceau du tremplin accueille en résidence 3 compagnies (dont compagnies émergentes) avec préachats pour un total de 4 semaines avec répétitions publiques et ateliers. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 2 000€. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 1 500€ - La compagnie se recentre sur trois créations afin d'en assurer une diffusion et une médiation plus efficaces. Diffusion importante sur l'Audomatois et le Bassin minier. Axe 4 – Enjeux départementaux : 1 500 € - Les propositions de la compagnie abordent systématiquement les enjeux liés à l'inclusion, forte action en ruralité, place des femmes. <u>ALERTE :</u> projet qui pourrait être aidé de manière plus importante si le budget le permettait.
LE SCEAU DU TREMPLIN	ARTS DE LA SCENE	AUDOMAROIS	8 000 €	15 000 €	4,89 %	307 045 €	Etat : 15 000€ CR Hauts-de-France : 30 000€ CAPSO : 20 000€ Saint-Omer : 40 000€	12 000 €	

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
ATOMTE THEATRE	ARTS DE LA SCENE	BOULONNAIS	4 000 €	5 000 €	1,63 %	306 240 €	Etat : 5 000€ CR Hauts-de-France : 5 000€ Boulogne-sur-Mer : 1 800€ Baincthun : 7 000€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activité des artistes pour la compagnie Atome Théâtre. Atome Théâtre est une compagnie qui, depuis sa création en 2011, a l'ambition de développer un projet d'implantation territoriale. Entre créations théâtrales et spectacles de rue, les oeuvres de la compagnie ont, pour la plupart, été créées en résidence dans le Département, le plus souvent dans le Boulonnais. Depuis la signature de la convention triennale en décembre 2023, Atome Théâtre s'inscrit dans une dynamique de développement culturel pérenne à Baincthun autour de 3 axes (création, organisation d'événements, pratique artistique). RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 3500 € - Accompagnement des pratiques amateurs (Calais, Guînes, Boulogne, Saint-Martin-Boulogne, Baincthun) / Ateliers théâtre hebdomadaires (enfants / ados / adultes) pour 120 personnes (Boulogne, Baincthun, Saint-Martin-Boulogne). Action culturelle et interventions scolaires, sociales, etc (Calais, Etaples, Boulogne, Saint-Martin-Boulogne, Calais, Outreau, Hesdin l'Abbé...) en écoles, collèges, lycées, IME. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 1 000 € - 0.50 ETP pour l'administratif et la diffusion de la compagnie avec 7 000€ d'apport financier de la ville de Baincthun par an. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 500 € - plus de 200 représentations, spectacles participatifs principalement sur le département. Axe 4 - Enjeux départementaux : 500 € - travail en IME, réseau transition écologique.
									OBJET DE LA DEMANDE : Créé en 2000, l'Ensemble musical Contraste propose un répertoire qui croise musique de répertoire et musique populaire. Implanté pour la 3ème et dernière année au théâtre Monsigny à Boulogne-sur-Mer, l'ensemble terminera son action avec une création participative en présence de musiciens et chanteurs amateurs du territoire. La présence de Contraste dans le boulonnais a permis de redynamiser le lien entre les conservatoires des Communautés d'agglomération du Pays de Saint-Omer, de Grand Calais terre et mer et du Boulonnais, tout en impulsant ou redynamisant des pratiques vocales en amateur peu repérées. Au demeurant, l'Ensemble Contraste reste prudent dans ses projections 2025 et anticipe d'ores-et-déjà des baisses de financements et d'achats en raison des tensions actuelles liés au budget culturel des institutions. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 4 000 € - Résidence longue au théâtre de Monsigny à Boulogne-sur-Mer avec, outre la création collective des bébés-concerts, un projet choral "Tous en Choeur" et concerts participatifs étendus au Boulonnais et au-delà (Calaisais). Temps forts musicaux regroupant de nombreux acteurs culturels locaux, complétés d'un important travail de médiation soit 15 jours de présence dans le Boulonnais pour + de 16 ateliers et 9 concerts au théâtre. Au 1er semestre 25 <i>Le Jazz débarque</i> avec 3 sessions de travail avec l'OAC de Calais et l'école de musique de Guînes, concert participatif le 5 juin au CRD de Calais. Académie d'Orchestre n°2 avec les CRD de Calais, Saint-Omer et Boulogne et 208 amateurs. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 2 500 € - L'année 2025 est conçue autour de la diffusion de 25 concerts (50% en Hauts de France), la création des programmes 1001 nuits & Musique et cinéma, un volet de médiation étendu (bébés-concerts, projet choral "Tous en Choeur" et concerts participatifs) tout au long de l'année dans le cadre de la résidence au Théâtre Monsigny pour une création, <i>Le jazz débarque</i> pour la commémoration des 80 ans de débarquement dans le Pas-de-Calais et la 3e édition du festival Concerts à la ferme à l'échelle nationale. Axe 4 – Enjeux départementaux : 500 € - Démarche inclusive.
EN BONNES COMPAGNIES	ARTS DE LA SCENE	BOULONNAIS	10 000 €	10 000 €	3,67 %	272 300 €	Etat : 10 000€ CR Hauts-de-France : 25 000€ Autres : 19 500€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : En bonnes compagnies a pour ambition de poursuivre l'activité des semaines théâtrales initié par la fabrique de théâtre sur le territoire de la terre des 2 caps : proposer de 2 temps fort de programmation théâtrale (spectacles, ateliers) au printemps et à l'automne, avec désormais, une identité forte autour du féminisme, et de poursuivre les actions sur le territoire (actions culturelles, médiation, stage). La direction artistique est portée par un comité artistique. La volonté d'impliquer les citoyens dans le projet de l'association reste présente à travers un comité citoyen impliqué dans la gouvernance de l'association même si ce volet semble perdre de la vitesse. Difficulté de l'association à renouveler ses bénévoles. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles dans le Pas-de-Calais : 6 000 € - deux ateliers hebdomadaires à guînes et Calais de janvier à mai, 1 atelier à la médiathèque de Marquise d'avril à juin (Théâtre et éloquence), 1 stage durant les semaines théâtrales autour du thème du parcours et du voyage. 2 festivals : les préluces et les semaines théâtrales, festival de théâtre de proximité conçu comme un projet de territoire, implanté à Marquise avec coproduction de 2 compagnies à hauteur de 2 500 € et diffusion de 8 spectacles dans chaque festival. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 1 000 € - 0.20 ETP dédié au fonctionnement de l'association. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 2 500 € - Volet création : 2 500 € - <i>A love supreme</i>, de Xavier Durringer, spectacle co-dirigé par 4 femmes artistes (le comité artistique de l'association) et mis en scène par Stéphanie Titelain. 5 préachats (3 à l'école buissonnière de Montigny-en-Gohelle et 2 par la ville de Marquise), 59 441 € de budget prévisionnel de création. - Volet diffusion : 0 € en 2025
									RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles dans le Pas-de-Calais : 6 000 € - deux ateliers hebdomadaires à guînes et Calais de janvier à mai, 1 atelier à la médiathèque de Marquise d'avril à juin (Théâtre et éloquence), 1 stage durant les semaines théâtrales autour du thème du parcours et du voyage. 2 festivals : les préluces et les semaines théâtrales, festival de théâtre de proximité conçu comme un projet de territoire, implanté à Marquise avec coproduction de 2 compagnies à hauteur de 2 500 € et diffusion de 8 spectacles dans chaque festival. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 1 000 € - 0.20 ETP dédié au fonctionnement de l'association. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 2 500 € - Volet création : 2 500 € - <i>A love supreme</i>, de Xavier Durringer, spectacle co-dirigé par 4 femmes artistes (le comité artistique de l'association) et mis en scène par Stéphanie Titelain. 5 préachats (3 à l'école buissonnière de Montigny-en-Gohelle et 2 par la ville de Marquise), 59 441 € de budget prévisionnel de création. - Volet diffusion : 0 € en 2025

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
GROUPE A - COOPERATIVE CULTURELLE	ARTS VISUELS	BOULONNAIS	5 000 €	10 000 €	8,06 %	124 000 €	CR Hauts-de-France : 20 000€ Terre des 2 Caps : 5 000€ Fondations : 70 000€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Le groupe A coopérative culturelle accompagne le développement de projet de création transdisciplinaire. Le collectif a initié en 2022 un ambitieux projet de résidence dont l'objectif principal est de faire émerger les problématiques environnementales du territoire allant de la Terre des 2 Caps au Boulonnais. Ces résidences associent artistes, chercheurs en sciences sociales, habitants, associations du territoire. Après une année de repérage en 2022 suivie d'un long processus de rencontre / concertation en 2023, le projet est depuis 2024 entré dans sa phase de production à raison de 8 résidences d'un mois accompagnées de ballades inaugurales. 4 résidences auront lieu cette année avec pour thématique les problématiques liées à la ressource en eau. L'action du groupe A est foisonnante et fédère de nombreux partenaires (les villes de Marquise, Rinxent, Nausicaa, Eden 62, l'ULCO, le Parc Naturel Régional des marais d'opale et des Caps...) qui restent depuis 2022 investis dans le projet. Il est d'ores et déjà question d'étendre la zone géographique d'étude à l'estuaire de la Loire ainsi qu'au littoral des Pays-Bas. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 : Actions culturelles dans le Pas-de-Calais : 5 000 € - Ancrage territorial, partenariats locaux (Parc régional, Nausicaa, Marquise, Rinxent, association rivage propre, conservatoire du littoral, ULCO), 4 résidences d'un mois en 2025.
COMPAGNIE DE L'HYPERBOLE A TROIS POILS	ARTS DE LA SCENE	BOULONNAIS	10 000 €	10 000 €	11,11 %	90 045 €	Etat : 14 000€ Autres : 3 661€	10 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activité des artistes de la compagnie l'Hyperbole à trois poils implantée à Boulogne-sur-Mer qui crée des spectacles engagés accessibles, des ateliers de pratiques et des projets participatifs avec des amateurs. La compagnie a réussi à s'implanter (liens avec le conservatoire de Boulogne, école des Beaux-arts, villes de Wimille, et Boulogne, centre social Le Nautilus, château d'Hardelot et son théâtre élisabéthain, la Barcarolle, la médiathèque les jardins du savoir Le Portel, le centre maternel La Fontaine de Calais...). Elle peine néanmoins à établir de nouveaux partenaires et à se renouveler. L'implantation sur le boulonnais est effective mais moins rapide et efficace que prévu. La fin de la résidence longue (3 ans) de la Région est une difficulté car la compagnie doit retrouver une source de financement que cette résidence permettait, tout comme la fin du travail engagé avec le château d'Hardelot sur Shakespeare. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 : Actions culturelles en Pas-de-Calais : 3 500 € - Ateliers théâtre hebdomadaires à Wimille et à la salle des Pipots à Boulogne-sur-Mer, 2 projets d'actions culturelles participatifs avec les lycéens de Cazin et Branly à Boulogne-sur-Mer (le tribunal imaginaire), projet en itinérance sur le boulonnais avec 10 Cabanes à Poèmes. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 2 500 € - 0,50 ETP. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 1 500 € - Régionale, bonne diffusion en 2024 et des dates sur la dernière création, plus de 10, sur 2025. Axe 4 : Enjeux départementaux : 500€ - Ruralité.
LE ROLL MOPS	ARTS DE LA SCENE	BOULONNAIS	57 000 €	57 000 €	19,92 %	286 187 €	CR Hauts-de-France : 40 000€ Boulogne-sur-Mer : 30 000€ CAB : 31 500€	50 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Le Roll mops, compagnie historique du territoire du Boulonnais, dispose d'un lieu et y développe des activités de création, de diffusion, et de transmission. Si l'activité de sensibilisation, médiation, pratique est largement développée, ainsi que l'axe création et diffusion, celui de l'accueil, l'accompagnement d'autres compagnies reste moins présent. Artistes associés sur Grenay sur 3 ans avec de l'action culturelle (média midi, apéritif lecture, diffusion). RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 15 000 € - Actions culturelles conséquentes sur le territoire du Boulonnais en direction des publics collégiens (ateliers, master class, diffusion). Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 9 000 € - prêt des locaux par la CAB mais paiement des fluides, équipe de 9 hommes et 5 femmes pour 2,11 ETP. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 14 500 € - Volet création : 10 000 € - <i>La Steppe</i> de Tchekov (report 2024), budget de la création 10 150 €, coproduction Grenay comme artiste associé. / - Volet diffusion : 4 500 € - Diffusion des spectacles <i>Cyrano</i>, <i>Le Poller</i>, <i>To Be or Not</i> et <i>Roméo et Juliette</i> dans la région. Axe 4 – Enjeux départementaux : 1 500 € - Egalité H/F, développement durable, ruralité, démarche inclusive. Remarque : Compagnie qui entre difficilement dans le dispositif départemental. Structure qui connaît de grosses difficultés financières, en perte de vitesse, avec annulation des spectacles dans le lieu de janvier à mai 25 (augmentation du coût des fluides), maintien des ateliers, poursuite des actions de rayonnement sur les territoires (ateliers et diffusion), souhait de reprise en septembre.
VINTAGE CARAVANE	ARTS DE LA SCENE	BOULONNAIS	5 000 €	6 500 €	12,65 %	51 381 €	Etat : 3 000€ CR Hauts-de-France : 16 360€ Com Com Terre des 2 Caps : 4 000€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activité des artistes pour la compagnie Vintage Caravane qui porte les projets de la compagnie Fais le Moi-même, installée dans le Pas-de-Calais depuis 2 ans à Longvilliers. La compagnie développe les projets de création pluridisciplinaires de la metteuse en scène Chloé Torey (théâtre, musique). Par ailleurs, la compagnie ancre son activité sur le territoire rural de la Terre des 2 Caps, et a débuté en 2024 avec la Communauté de communes l'écriture d'un projet de territoire sur plusieurs années qui se déclinera à travers des actions de médiations, d'improvisation, de projets avec les habitants. En 2 ans, elle a réussi à développer des partenariats avec les villes de Marquise, Ferques, Wimille et des associations locales et établissements scolaires. La création de <i>Méchant</i> aidée l'année dernière a été diffusée sur le territoire. La compagnie entame également sa deuxième année avec Arts de la scène au collège. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 : Actions culturelles en Pas-de-Calais : 5 000 € - 2 résidences mission en cirque et son avec la ville de Marquise et en chant improvisé avec la ville de Wimille, interventions stop motion avec l'association Pique et presse situé à Rinxent, intervention cirque avec le centre de loisirs de Ferques, ateliers hebdomadaires pour la Chorale Badass. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 1 500 € - 0,42 ETP.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
SAISON BENOIT	ARTS VISUELS	CALAISIS	4 000 €	8 000 €	50,00 %	16 000 €	Communes et EPCI : 4 000€ CAF : 1 000 €	4 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Soutien au programme d'activités de l'artiste plasticien Benoit Saison, dont l'atelier, ouvert au public huit soirées par an, se situe à Calais. Benoit Saison mène un travail de médiation artistique intégrant et dans les quatrier politique de la ville de Calais et propose des performances participatives et mobiles via ses dispositifs "Art Truck", "Trip'Art" et "Grainartheque". Il a à cœur de proposer des expériences artistiques et culturelles à tous les publics et notamment les publics prioritaires de la politique départementale. Sa pratique s'oriente vers la sculpture papier, le dessin, la xylogravure, la linogravure, la gravure sur Tétrà Pak, le monotype, la photographie, le sténopé, la prise d'empreintes. Mais également des installations et des performances-spectacles. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais - territoires et publics : 3 000 € - budget affecté à la médiation de 10 190€ pour des ateliers de pratiques artistiques dans les quartiers prioritaires de Calais (arrivée du Varan et partenariat avec les ateliers de la citoyenneté), ateliers gravures au musée Sandelin de Saint-Omer, ateliers à l'école Kergomard de Calais, à la médiathèque de Coulogne et à SOS village d'enfants de Calais. Evolution du dispositif Grainartheque prévue afin de devenir un outil de médiation pouvant accueillir plusieurs pratiques artistiques. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 0 € Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 500 € - Organisation d'une résidence à 4 mains en 2025, financée par la galerie Caléidoscope à Calais, avec deux artistes de Gênes : Luisa Rognoni et Fulvio Ivan. Benoit Saison se rendra ensuite en Italie pour la seconde partie de la résidence. Exposition petits formats en novembre 2025 avec l'atelier HVB, participation aux Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes, mi-festival de musique au 565 en mai 2025. Sortie de résidence du projet "Nos pages lumineuses". Poursuite des accueils des "jeudis au fond de la cour" en 2025. Axe 4 – Enjeux départementaux : 500 € pour son action de développement durable et d'inclusion.
DANSE EN COTE D'OPALE	DANSE	CALAISIS	25 000 €	25 000 €	2,68 %	931 150 €	Etat : 47 000€ CR Hauts-de-France : 26 000€ CD 62 - Schéma : 30 000€ Calais : 60 000€ CAGCTM : 74 000 € Autres : 9 000€	25 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activités de la compagnie de danse "Hervé Koubi", implantée à Calais, qui bénéficie à ce titre d'un lieu de création et de répétitions, le BCMO. Le rayonnement de son activité s'étend à l'ensemble du territoire départemental et se traduit par une intense activité d'action culturelle. L'activité se traduit également par de la diffusion des spectacles créés, de nouvelles créations prévues et de recherche chorégraphique. Par ailleurs, la cie poursuit son rayonnement international avec succès. Un conventionnement sur 2 ans avec la DRAC leur octroie une accompagnement à hauteur de 25 000 €. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 14 000 € - Présence et actions à Calais, Boulogne-sur-Mer, Saint-Martin au Laërt, Coulogne et Longuenesse. Interventions au BCMO (Calais), en espaces publics, en AFAPei, en médiathèques, en conservatoires, en centre de détention, en milieu hospitalier. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 5 500€ - postes et mutualisation d'espace. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 4 000€ - No matter, création prévue en 2025 avec une équipe de danseuses coréennes. Axe 4 – Enjeux départementaux : 1 500 € - Approche inclusive de la compagnie, présence d'artistes en situation de handicap.
LA COMPAGNIE DU SON	MUSIQUE	CALAISIS	5 000 €	5 000 €	14,81 %	33 750 €	Calais : 1 000€ Autres : 3 000€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Soutien au programme d'activités de la Compagnie du son qui mène un travail de diffusion de ses trois dernières créations ainsi qu'un travail important d'actions culturelles en lien avec les médiathèques, les collèges et les structures médico-sociales du calaisis. L'année 2025 priorisera cet axe de diffusion et de médiation plutôt que la création de nouvelles formes. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 3 000 € - Ateliers hebdomadaires de pratique musicale et théâtrale aux collèges Martin Luther King et Lucien Vadez, ateliers de pratique de l'improvisation théâtrale à la médiathèque de Coulogne, ateliers éloquence aux collèges d'Ardes et d'Audruicq, ateliers percussion au centre social Espace fort de Calais. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 1 000 €. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 1 000 € - Diffusion de <i>Bruissements de végétal</i> à la Communauté de Communes des 7 vallées, diffusion de <i>Enire ciel et Terre</i> à l'Ecole d'Art de Calais et à Ardes, diffusion de <i>La plus précieuse des marchandises</i> au collèges Mariette de Boulogne-sur-Mer, Vauban, Lucien Vadez, les Denteliers de Calais, au collège d'Audruicq, Diffusion de <i>Les voix Laborieuses</i> au Channel.
COMPAGNIE LA PORTE AU TREFILE	ARTS DE LA SCENE	CALAISIS	10 000 €	15 000 €	34,54 %	43 429 €	Calais-GTC : 2 000€	10 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement de la compagnie La Porte au réfile qui poursuit son objectif de présence sur le territoire du Pas-de-Calais : liens étroits aux théâtres de Calais et de Boulogne-sur-Mer, qui s'engagent sur de la résidence et de la coproduction pour <i>Quichotte</i>, la future création de la compagnie (présence de janvier à mai) et sur la diffusion d'un ancienne création de la compagnie <i>Les échelles du Levant</i>. La compagnie souhaite poursuivre le travail avec les scolaires autour de cette création. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 4 000 € - Ateliers d'écriture et ateliers théâtre autour des dernières créations en territoires et avec les publics. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 2 500 € - Embauche d'un administrateur en 2025. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 1 500 € - 3 représentations sur Boulogne-sur-Mer, des lectures publiques de <i>Broadway</i> prévues en médiathèques. La compagnie déposera une demande d'aide à la création pour 2026. REMARQUE : La suppression du Pass Culture impacte certaines actions culturelles prévues en 2025 sur le territoire. La compagnie travaille à d'autres formes de financements avec les collèges.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
ASSOCIATION LES ANONYMES THEATRE POPULAIRE	ARTS DE LA SCENE	CALAISIS	9 000 €	9 000 €	4,96 %	181 389 €	Commune de Calais : 20 000€	9 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Soutien au programme d'activités de la compagnie Les Anonymes TP dont l'objectif est de produire et diffuser du spectacle vivant, mener des actions d'éducation artistique et culturelle, faire travailler artistes professionnels et amateurs au sein de projets participatifs. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 4 000 € - Des ateliers théâtre hebdomadaire, des stages de clown, des ateliers de pratique artistique au service de la prise de parole en public et de l'insertion. Co-construction d'ateliers avec le conservatoire, la Fabrique Défi, les collèges de Calais, des 4 vents de Guînes, le centre social Matisse. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 2 500 € Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 500 € - 4 spectacles pour 6 représentations prévues. REMARQUE : 2025 marquera le passage de relais au niveau de la direction artistique et de l'administration. L'activité de la cie ne rayonne pas en dehors du Calais.
									OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activité des artistes de la compagnie Bord Cadre, compagnie du Pas-de-Calais qui œuvre sur le territoire du bassin minier. La compagnie avait un partenariat fort avec le centre culturel Jean Ferrat sur les deux dernières années. Le départ de son directeur à la retraite met fin à ce partenariat mais la compagnie a su développer des liens forts sur le territoire notamment avec la médiathèque de Harnes où elle fera une résidence sur l'année 2025 avec des ateliers et des lectures musicales tout au long de l'année. La compagnie aura également un partenariat avec la MAC de Sallaumines avec une aide à hauteur de 240 00€ (résidence, lectures-musicales, ateliers, diffusion du spectacle <i>Tailleurs pour dame</i> à l'automne). La compagnie est soutenue pour la dernière année par la région pour une résidence longue de territoire (20 000 €). Elle a également fait une demande de soutien à la CALL dans le cadre de l'aide au programme. La compagnie travaillera également avec Isbergues en 2025. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 9 000 € - Actions culturelles en lien avec la résidence à Sallaumines et Harnes, atelier à Isbergues, lecture-débat <i>Collection</i>, cabaret de lectures-performances qui sera principalement diffusée sous la forme de lectures-performances théâtralisées d'une heure environ qui peuvent prendre place dans des médiathèques. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 1 500 € pour 2,83 ETP. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 2 500 € - la compagnie diffuse au niveau local mais également national. Elle a pris conscience que les gros projets freinaient sa diffusion et part sur les projets plus légers en 2025. REMARQUE : Des projets étaient en cours avec le Pass Culture. La compagnie a pris en compte les baisses possibles dans son budget mais cela n'était pas encore d'actualité lors du dépôt de son dossier. La compagnie rencontre des problèmes de trésorerie. La perte de mécénat (50 000€) la met également en difficulté.
BORD CADRE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	22 000 €	30 000 €	19,35 %	155 000 €	Etat : 12 000€ CR Hauts-de-France : 27 000€ CALL : 5 000€ Communes : 24 000€ Autres : 9 000€	22 000 €	
BC PERTENDO	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	15 000 €	36 000 €	15,45 %	233 033 €	Etat : 25 000€ CR Hauts-de-France : 4 500€ Autres : 9 732€	15 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Eric Arnal-Burtschy, directeur artistique de la compagnie BC Pertendo, est artiste associé du 9-9 bis à Oignies pour la période 2023-2026. La collaboration se développe avec des créations participatives pensées spécifiquement pour le site et les lieux non équipés du département (Enterrer Lascaux en 2024 et la poursuite d'Echo en 2025). Un nouveau projet de territoire "Légendes", aura lieu cette année sur la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin. Le 9-9 bis s'engage également en apportant un soutien logistique et financier aux créations de la compagnie et en diffusant les spectacles au répertoire. L'implantation longue de la compagnie favorise le renouvellement des esthétiques et contribue au rayonnement du territoire. En effet, le travail d'Eric Arnal-Burtschy ne cesse de convaincre. L'artiste est désormais associé au Théâtre de Liège en tant qu'artiste compagnon Innovation ainsi qu'à la scène nationale des Gémieux à Sceaun sur la question des nouvelles écritures. En parallèle d'une demande d'aide au fonctionnement, la compagnie sollicite un soutien à la création pour le spectacle <i>Remains</i> qui est le dernier opus d'un triptyque lié à notre rapport à la nature et à l'univers. Le spectacle évoque l'empreinte de l'humain sur son environnement et questionne notre vision d'une nature perçue comme une ressource. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 5 000 € - En 2024 avec le projet <i>Enterrer Lascaux</i> à l'occasion de la sainte Barbe 2024 au 9-9 bis et en 2025 pour 10 enregistrements d'<i>Echo</i> sur le département dont 1 au stade Bollaert à Lens. Résidence de création avec médiation en direction des habitants de <i>Légendes</i> sur la communauté d'agglomération Hénin-Carvin. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 2 500 € - 0,68 ETP Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 12 500 € - Volet création : 8 000 € pour un budget artistique de 250 000 € avec 6 coproductions pour un montant total de 85 000 € dont 10 000 € du 9-9 bis, 17 préachats dont le 9-9 bis et 6 temps de résidence dont une session au 9-9 bis. - Volet diffusion : 4 500 € - 4 spectacles en tournée, 176 représentations dont 30 dates sur le Pas-de-Calais.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
BVZK									OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activité de la compagnie BVZK, implantée dans le Pas-de-Calais. La cie met en place le festival Ubergang festival autour des créatrices féminines de spectacle vivant sur la CAHC : lectures, éditions, rencontres et conférences, ateliers, édition d'une revue et de podcasts. Elle est présente sur ce territoire depuis plus de 10 ans, notamment sur Harnes et Carvin. Travail exigeant et rayonnement de la cie dans les structures labellisées par l'Etat. Le festival Ubergang met en valeur des thématiques importantes telles que l'égalité Femme/Homme. En 2025, le festival s'élargit à une programmation pour la jeunesse durant les vacances scolaires et mène des ateliers intergénérationnels. Une Radio (Radio Ubergang) va favoriser le lien entre les EHPAD et les collèges des deux communes partenaires sur la question du genre. Le projet "sur la route" proposera des lectures d'autrices tout au long de l'année à la médiathèque La Source de Harnes. En dehors du festival, la compagnie oeuvre au développement de ses créations (recherche, diffusion, ateliers et actions culturelles). RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 6 000 € - Ateliers, débats et rencontres avec les publics lors du festival Ubergang tout au long de l'année, ateliers EHPADs, collèges pour la création d'une émission de radio Radio Ubergang, édition de revue et de podcasts avec les habitants et les artistes. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 1 000 € - 0,25 ETP. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 4 000 € - Volet création : 0 € - demande pour la prochaine création de la compagnie en 2026 <i>La Bonne âme du Se-Tchouan</i> de Bertolt Brecht dans sa nouvelle traduction de Mathilde Sobottke qui sera publiée par l'Arche lors de la création au Théâtre du Nord en janvier 2026. - Volet diffusion : 4 000 € - compagnie reconnue qui diffuse ses spectacles dans le réseau des structures labellisées par le Ministère de la Culture, diffusion locale et national. Axe 4 - Enjeux départementaux : 1 000 € - mise en valeur du travail des femmes auteures et metteuses en scène, travail avec les publics prioritaires du Département.
	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	12 000 €	27 000 €	10,18 %	265 245 €	Etat : 50 000€ CR Hauts-de-France : 28 000€ Carvin : 12 000€ Lille : 5 000€ Carvin : 3 000€ Autres : 47 185€	12 000 €	
DETOURNOYEMENT									OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activité des artistes pour la compagnie Détournement pour un soutien à son projet d'infusion territoriale locale avec la ville de Carvin. La compagnie est présente avec les structures de la commune (centre social, collèges, etc) sur 3 ans afin de réaliser des ateliers, des actions culturelles, de la diffusion, des projets participatifs, elle justifie également d'une diffusion de son répertoire au niveau départemental et local. RESPECT DES CRITÈRES : Axe1 - actions culturelles en Pas-de-Calais : 5 000€ - Résidence Ancrage à Carvin conventionnée sur 3 ans (dernière année) avec un apport financier de la ville à hauteur de 9 000€ par an. Visites détournées avec actions culturelles en amont au musée Sandelin à Saint-Omer. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 1 000 € - 7 spectacles au répertoire, compagnie qui ne tourne volontairement que dans la région. Importante diffusion sur le territoire départemental en 2024 qui se poursuit en 2025 (beaucoup de dates encore en attente à cause des incertitudes budgétaires des structures). REMARQUE : Une partie de l'équipe de détournement s'installe à Preures pour y fonder Patacloune, compagnie qui sollicite le Département pour cette année.
	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	7 500 €	15 000 €	5,13 %	292 650 €	Etat : 35 380€ CR Hauts-de-France : 17 000€ CD 59 : 10 000€ Carvin : 9 000€ Roubaix : 31 200€ Autres : 31 820€	6 000 €	
FILIGRANE 111									OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activité des artistes de la compagnie Filigrane 111 implantée à Carvin. La compagnie subit des difficultés cette année à cause de l'arrêt du pass culture et de nombreuses dates sont en report. Malgré tout, el donne des ateliers réguliers au collège de Vermelles, aura un travail de territoire sur la CABBALR "écriture et territoire" de septembre à décembre 2025 dans plusieurs collèges et préparera sa prochaine création lors d'un laboratoire à la Comédie de Béthune. La compagnie postule au dispositif Ancrage à Carvin pour le début de saison prochaine (en cours). RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - actions culturelles en Pas-de-Calais : 3 000 € - Atelier annuel au collège Paul Eluard de Vermelles, ateliers "écritures et territoires" sur les collèges de la CABBALR financés en partie par la donation Kijno, candidature à 3 CLEA sur le département et au dispositif ancrage de Carvin (en cours). Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 2 500 € - 0,61 ETP (11 salariés intermittents). Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 500 € - 4 spectacles au répertoire pour une petite diffusion régionale (20aine de dates prévues). ALERTE : Plusieurs projets en cours de création avec des établissements du département ont été annulés ou sont en attente de report à la saison prochaine en raison du gel du Pass Culture.
	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	5 000 €	10 000 €	15,87 %	63 028 €	CR Hauts-de-France : 7 000€ Autres : 1 644 €	6 000 €	

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
FRANCHE CONNEXION	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	42 000 €	42 000 €	19,09 %	219 968 €	Etat : 20 000€ CR Hauts-de-France : 28 000€ CAHC : 31 000€ Villes OVE : 22 275€ Autres : 1 214€	42 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activité la compagnie Franche Connexion, implantée avec lieu sur Montigny-en-Gohelle. Depuis la création de l'Ecole Buissonnière la compagnie Franche Connexion a multiplié ses axes de développement. Elle a su consolider ses groupes et les rendez-vous créés durant l'implantation à Carvin (Groupe des cyraniens, festival on vous emmène...). Elle a également initié de nouveaux projets (création de l'école buissonnière, accueils de compagnies en résidence, création d'une saison culturelle, déclinaison de l'ensemble de ses actions pour les quartiers prioritaires de la CAHC...). Partenaire reconnu sur le territoire (obtention du label 50 ans politique de la ville, mise en place de conventions triennales par la politique de la ville, la communauté d'agglomération Hénin Carvin (19/21 et 23/25) et la Région Haut de France via leur dispositif de résidence (de 19/21 : 21/23). RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 : Actions culturelles en Pas-de-Calais : 15 000 € - La compagnie développe énormément d'actions culturelles sur le territoire de la CAHC et de la CALL (plus de 350h) en direction des publics prioritaires du Département. Démarche qui permet d'inclure les habitants dans les choix programmatiques. Ateliers à l'année, actions QPV, travail de qualification des pratiques amateurs. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 9 000 € Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 4 500 € - compagnie qui tourne plutôt de manière régionale mais régulièrement. Axe 4 - Esieux de coopération : 1500 € - développement de l'éducation populaire et de l'éducation des habitants.
									OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activité des artistes pour La Nouvelle Compagnie, compagnie de théâtre en accompagnement depuis deux ans avec la ville de Grenay. C'est la dernière année de conventionnement avec la commune mais la compagnie a une réelle envie de continuer son implantation sur le territoire sur les prochaines années et a oeuvré au développement de partenariats sur le territoire qui sont devenus effectifs avec le soutien des deux communautés de communes CAHC et CALL à hauteur de 14 000 €, des pistes sont en cours avec la CABBLR. La compagnie a obtenu le soutien de la scène nationale culture commune pour sa prochaine création et a RDV avec Le Channel prochainement. Des liens forts se sont tissés avec le réseau des médiathèques de la CAHC et les établissements scolaires. La compagnie travaille sur des thématiques fortes telles que le racisme, la discrimination, la colonisation. Elle a un travail exigeant notamment autour de la poésie. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles dans le Pas-de-Calais : travail sur les récits audio avec le collège de Grenay, rencontres et ateliers d'écriture et de pratiques théâtrales avec un groupe d'habitants de Grenay, le lycée d'Hénin-Beaumont et Lens, médiathèque de courcelles, actions culturelles avec les amateurs des 100 voix de Grenay : 7 000 € Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : - Volet création : 0 € déjà aidée en 2024. - Volet diffusion : 3 000 € - Compagnie qui est diffusée localement (Grenay, Culture commune, Sallaumines, Avion et les collèges du territoire) et qui tourne par ailleurs en Seine Saint-Denis avec le soutien de Vitry-sur-Seine et du Département de la Seine-Saint-Denis.
LA NOUVELLE COMPAGNIE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	18 000 €	20 000 €	13,20 %	151 560 €	Etat : 11 500€ CR Hauts-de-France : 16 000€ Seine-Saint-Denis AGIR IN 93 + JCRA : 19 500€ Villetaneuse et Saint-Denis : 4 800€ CALL et CAHC : 14 000€	10 000 €	

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
L'AVENTURE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	10 000 €	10 000 €	2,51 %	398 000 €	Etat : 19 360€ CR Hauts-de-France : 30 000€ Conseil départemental 59 : 20 000€ Hem : 130 787€	8 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activité des artistes pour le théâtre de l'Aventure, compagnie qui œuvre dans la mouvance de l'éducation populaire. La compagnie développe principalement des actions culturelles avec des amateurs et des habitants. La création 2024 est un projet principalement pour les collégiens sur le dérèglement climatique en commandos clowns. La compagnie a créé des liens forts avec la commune de Sallaumines. Les incertitudes budgétaires et le gel du pass culture ne leur permet pas d'avoir une activité aussi riche que lors des années précédentes. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 7 000 € - Actions culturelles dans le cadre de l'ancien Festicouleurs devenu un collectif d'habitants coordonné par la compagnie, dirigé par un artiste professionnel de la compagnie (150h) ; projet jeunes citoyens avec le service jeunesse de la ville de Sallaumines (création d'un journal Tv, montage, post prod) 100h ; projet atelier clown autour de la création <i>L'effet du Cerf</i> avec l'école buissonnière de Montigny-en-Gohelle, atelier hebdo au lycée la Peuplerie à Sallaumines. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 1 000 € - diffusion régionale et sur le département, diffusion conséquente sur le département l'année dernière avec le spectacle <i>Grand frère</i> .
									REMARQUE : Le théâtre de l'Aventure a connu une année 2023-2024 difficile. Malgré tout, il a mis en place un DIA qui a permis de redéfinir l'organisation et les postes supprimés et programmation réduite pour préserver la diffusion et l'action culturelle). Il entame en 2025 une mission d'appui avec l'AFDAS. L'équipe a réussi à annuler le déficit et à repartir en 2025 avec un budget sain. Néanmoins de trop grosses baisses en 2025 les mettraient en très grande difficulté malgré leurs efforts.
LE CIRQUE DU BOUT DU MONDE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	15 000 €	15 000 €	2,02 %	741 134 €	Etat : 57 562€ CR Hauts-de-France : 6 898 € Conseil départemental 59 : 6 500€ CAHC : 38 000€ Lille : 46 806 € Autres : 29 000€	15 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au programme d'activité des artistes pour Le Cirque du bout du monde. Le projet se décline principalement sur le territoire de la CAHC (partenariat avec toutes les communes et conventionnement avec la CAHC) et a pour vocation d'aller au devant des publics dans les différentes villes tout en développant de nouvelles actions. Le Cirque du bout du monde vise la mise en place d'un parcours permettant à la population de découvrir de manière relativement approfondie les arts du cirque, et plus largement les arts de la scène, et de devenir des amateurs actifs. La compagnie a pour but de développer une dynamique partenariale autour du cirque à l'échelle du territoire au travers d'une programmation mêlant créations, formations d'amateurs, ateliers. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 15 000 € - Conventionnement avec la CAHC (38 000€) pour des projets d'actions culturelles sur toute l'année et de diffusion sur les 14 communes et 3 semaines de présence sur les quartiers QPV en juillet sur 3 communes avec un chapiteau (ateliers sénior, enfants, ados et diffusion de spectacles). Projet "il était une fois en piste" avec le réseau de médiathèques de la CAHC. Organisation de 2 villages de cirque à Outreau et Carvin. Mise à disposition de leur chapiteau pour les associations de la CAHC sur la présence estivale.
									REMARQUE : La compagnie commence à avoir des gros problèmes de trésorerie dès avril et a mis en place un prêt à taux zéro auprès de Nord actif.
THEATRE DIAGONALE	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	8 000 €	8 000 €	14,08 %	56 800 €	Etat : 8 000€ CR Hauts-de-France : 8 000€ Lomme : 7 400€	4 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activité des artistes pour le théâtre Diagonale. Création et diffusion de spectacles vivants en lien avec le corps et les nouvelles technologies. La compagnie est l'une des rares de la région à travailler la technique du mime corporel dramatique. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 3 000€ - ateliers théâtre hebdomadaires au collège Langevin à Avion, ateliers et stages toutes les vacances scolaires (petites et grandes) avec le PRE (CCAS) de Mazingarbe, intervention à l'université d'Artois. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 1 000 € - résidence à la ferme Dupuch, diffusion régionale, très grande présence en 2024 sur le territoire départemental qui portera ses fruits en 2025 également mais les dates sont en attente de confirmation du fait du contexte.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
COMPAGNIE ZAOUM	ARTS DE LA SCENE	LENS-HÉNIN	8 000 €	25 000 €	19,93 %	125 425 €	Etat : 15 000€ CR Hauts-de-France : 15 000€ Autres : 1 010 €	13 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activité des artistes incluant une création pour la Compagnie Zaoum, basée au Toit Commun à Lens. La compagnie Zaoum est spécialisée sur les créations pour les adolescents autour de thématiques engagées (violences sexistes et sexuelles, consentement, etc) souvent accompagnées par des professionnels du social (planning familial, CIDDFF) et de chercheurs. Bernadette Gruson, directrice artistique, écrit ses propres textes. L'année 2024, malgré des difficultés de fonctionnement, a été très concluante en terme de présence sur le département et d'actions culturelles en direction des collégiens. 2025 est une année de création pour la compagnie avec <i>A gauche du oui, à droite du non</i>, spectacle sur le consentement à destination des adolescents. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 3 000 € - projets d'actions culturelles avec les collégiens de calais autour de la nouvelle création en lien avec le Channel), actions culturelles au collège Verlaïne de Béthune, actions culturelles avec le Louvre Lens. En 2024, Zaoum a consolidé et créé de nouveaux partenariats dans le département. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 1 500 € - compagnie implantée à Lens, 0,20 ETP pour chargée de diffusion et 0,20 ETP pour chargée d'administration, ressources partagées. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 8 000 € - Volet création : 7 000 € - <i>A gauche du oui, à droite du non</i> avec 108 296 € de budget de production, 9 artistes sur le projet, 15 préachats, 2 coproductions sur le département pour un montant de 7 000 € (le Channel et le CIDDFF), attente de réponse pour la MAC et la Barcarolle. Actions culturelles menées dans le cadre de la création. La compagnie s'engage à embaucher de jeunes artistes professionnels sur cette création et le texte est écrit par Bernadette Gruson, artiste féminine du département. - Volet diffusion : 1 000 € - diffusion des oeuvres de la compagnie au niveau régional et départemental, la compagnie a beaucoup de liens de par ses thématiques avec le Canada. Axe 4 : Enjeux départementaux : 500 € - sensibilisation aux questions de genre, à l'égalité filles/garçons, l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle et la lutte contre les violences et les discriminations. Réflexion sur la décarbonation des créations.
LA COMPAGNIE DE L'EMBARDEE	ARTS DE LA SCENE	MONTREUILLOIS / TERNOIS	40 000 €	50 000 €	10,14 %	492 990 €	CR Hauts-de-France : 47 095€ 7 Vallées : 10 000€ Beaurainville / Hesdin : 7 100€ Autres : 23 000€	40 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : La compagnie l'embardeé est implantée sur les territoires Montreuillois et Ternois où elle développe un important volet d'actions culturelles (pratique, sensibilisation, représentations scolaires) autour de ses projets de création théâtre, danse hip-hop, rap, notamment en direction du public adolescent. En 2024, la compagnie a débuté un nouveau projet de création (aidée par la résidence de création en collège) autour de la notion de "limites" qui comprend des phases de laboratoires de recherches et d'expérimentation avec les habitants. Elle veut continuer à développer cela sur l'année 2025 avec la nouvelle création <i>EMPATHIE</i>. Elle a d'ailleurs embauché une personne pour le développement de ces laboratoires et actions culturelles. Par ailleurs, la compagnie poursuivra ses actions dans le cadre de ses conventions avec les Communautés de communes des 7 vallées (résidence longue de territoire) et Ternois Com, et sur Hesdin et Auxi-le-Château. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 15 000 € - Compagnie très implantée sur son territoire avec de nombreux partenariats et actions culturelles auprès des publics prioritaires du département (plus de 150h d'actions culturelles) et des publics très éloignés de la culture (prison, France travail etc). Elle fera également un CLEA cet été sur le territoire. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 9 000 € - permanent pour plus de 1ETP, embauche de nombreux intermittents, locaux. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 14 500 € - Volet création : 10 000 € - Plusieurs créations prévues cette année avec diffusion sur le territoire. - Volet diffusion : 4 500 € - plus de 80 représentations prévues sur le territoire départemental en 2025. Axe 4 – Enjeux départementaux : 1 500 €. REMARQUE : La compagnie a embauché deux chargées de production en 2024 car l'activité était très importante. En plus de l'administrateur en CDI, cela fait 3,5 ETP. La fin de la convention de territoire avec la région va impacter fortement leur budget ainsi que le gel du pass culture. Cette compagnie oeuvre sur un territoire zone blanche et est moteur de nombreuses actions culturelles pour les publics empêchés et les publics prioritaires du Département.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
CIRQU'O VENT	ARTS DE LA SCENE	MONTREUILLOIS / TERNOIS	18 000 €	18 000 €	11,50 %	156 588 €	Etat : 11 000€ CR Hauts-de-France : 5 000€ CC 7 Vallées + CA2BM : 12 000€ Montreuil-sur-Mer : 8 000€ Autres : 5 000€	18 000 €	OBIET DE LA DEMANDE : Soutien au programme d'activité de la compagnie Cirq o vent. Outre une présence pérenne en territoire avec des ateliers réguliers et des créations <i>in situ</i> la compagnie Cirq o vent a considérablement développé son activité grâce à un réseau de partenariat renouvelé et à sa capacité de mobilisation. En effet, la structure a développé son festival en milieu rural (Montreuillois) et a su trouvé son public ainsi que ses partenaires avec la ville de Montreuil et la CA2BM entre autres. Ces collectivités souhaitent par ailleurs pérenniser l'action et la développer (écoles des arts de la rue). De plus, la compagnie poursuit son activité de production, de création et de diffusion de son répertoire. Pleinement dans le territoire départemental, elle participe activement au développement de la filière des arts du cirque comme en atteste une partie de ses partenariats (Cirqu'en cavale, Un loup pour l'homme) et l'accueil en résidence qu'elle assure pour des compagnies régionales. Enfin, elle poursuit la diversification des partenaires et son implantation en s'ouvrant aux sociétés d'harmonie du territoire et à l'école d'arts plastiques du Montreuillois. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 10 000 € - A Lespinois, Calais, Montreuil-sur-Mer, Beaurainville, Campagne-Lès-Hesdin, Desvres, Coupelle-Vieille, Montreuil, Auchy-les-Hesdin, Guînes, Vieille Eglise, collèges Saint Joseph à Boulogne-sur-Mer et du Portel, Etaples, Berck, Merlimont, Rang du Fliers, Wissant, Neuville-sous-Montreuil. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 6 000 € - recrutement en janvier 25 d'1 personne en charge du développement territorial. Projet de rejoindre le cercle des Tiers lieu. Mutualisation de bureaux avec l'Embardée. Mutualisation de matériel et de ressources humaines avec Un Loup pour L'homme. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 1 000 € - Engagement fort de la cie sur le projet européen, sur des évènements en milieu rural dans le Pas-de-Calais Axe 4 – Enjeux départementaux : 1 000 € - Développement sur les territoires ruraux, cirque adapté (inclusion), travail pour ouvrir un espace de vie sociale agréé par la CAF dédié aux adolescents, compagnie dirigée par une équipe féminine.
CNC DANSE	DANSE	MONTREUILLOIS / TERNOIS	15 000 €	15 000 €	24,99 %	60 030 €	CR Hauts-de-France : 20 000 €	7 500 €	OBIET DE LA DEMANDE : Aide au programme d'activité de la compagnie CNC Nathalie Cornille dont le siège social est dà Berck. Depuis son arrivée dans le territoire départemental, la compagnie se retrouve en difficulté face à un contexte local changeant et complexe. Elle développe son activité en milieu rural et répond ainsi pour partie à la politique départementale en matière d'accessibilité et de diversification des publics. Une alerte avait été précédemment émise par le Département concernant les difficultés rencontrées par la compagnie mais depuis, aucune convention locale n'a été mise en place pour justifier une aide à hauteur de 15 000 €. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 3 500 € - les actions culturelles de la compagnie sont construites autour des dates de diffusion. Action à Gonnehem en lien avec le Département, formation de professionnels de la petite enfance à Arras, action de sensibilisation à Lépine. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 1 000 € - 0,37 ETP. Ne souhaite plus mutualiser et externaliser le travail administratif ou le matériel car la chorégraphie sera en retraite en 2026. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 2 000 € - En 2024, 64 représentations mais a peu de visibilité pour 2025 car création en fin d'année et les structures petites enfance programment en dernière minute. Pour le moment 22 représentations, 4 temps de diffusion de janvier à juin dans le Pas-de-Calais : Drocourt, Bomingues-Lès-Calais, Saint-Laurent-Blangy, Lépine. Annulation d'une résidence à Saint-Martin-Boulogne en raison de la situation financière. Toutefois, la chorégraphie souhaite vraiment rester sur son territoire d'implantation et reste vigilante sur le volume de ses déplacements (exemple refus projet PMI trop éloignés). Axe 4 – Enjeux départementaux : 1 000 € - Jeune public, publics éloignés, écologie et ruralité.
LA COMPAGNIE DES DOCKS	ARTS DE LA SCENE	MONTREUILLOIS / TERNOIS	40 000 €	40 000 €	29,52 %	135 500 €	Etat : 15 000€ CR Hauts-de-France : 25 000€ Boulogne-sur-Mer : 10 000€	30 000 €	OBIET DE LA DEMANDE : Programme d'activité des artistes pour la compagnie des Docks qui déploie son activité sur le territoire Montreuillois et Boulonnais, tout en conservant ses partenariats à l'échelle nationale. Elle mène un travail de recherche, de création et sensibilisation autour des écritures contemporaines tout en prêtant une attention particulière aux habitants (propositions de formes légères et autonomes, de propositions hors les murs, de rencontres et d'ateliers). La compagnie a su développer des liens et partenariats très divers : classiques avec les institutions, collectivités, établissements scolaires mais également avec des lieux et structures plus alternatifs non institutionnels avec la volonté d'aller au devant des habitants, dans les communes les plus rurales, des lieux non dédiés. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 15 000 € - 150 h d'actions culturelles sur le territoire avec le projet participatif sur le territoire de la CA2BM <i>C'est quoi l'amour ?</i> ; le projet avec le tribunal de grande instance de Boulogne-sur-Mer l'abolition de la peine de mort, le livret récit sur la traversée transatlantique. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 5 000 € - 1,50 ETP. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 3 500 € - Volet création : 0 € - déjà aidé en 2024. - Volet diffusion : 3 500 € compagnie implantée sur son territoire mais qui réussit à avoir encore un pied au national avec un fort partenariat avec le TAPS de Strasbourg. Axe 4 - Enjeux départementaux : 1 500 € - ruralité, inclusion.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
PRODUCTIONS 2M	MUSIQUE	MONTREUILLOIS / TERNOIS	30 000 €	30 000 €	4,57 %	656 072 €	CR Hauts-de-France : 160 000€ CAZBM : 116 000€ Le Touquet : 70 000€ CC Haut-Pays-Montreuillois : 25 000€	28 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activité des artistes pour l'association Productions 2M. Les Malins plaisirs (production 2M) sont une structure de production et diffusion de spectacles vivants dans le champ de l'art baroque (théâtre, musique, danse), implantée sur le territoire montreuillois. Elle propose deux temps forts dans cet esprit : le printemps baroque au Touquet en avril et le festival des malins plaisirs en août à Montreuil. Cette année, l'association priorise son programme d'éducation artistique en collège qui lui tient à cœur, l'école du baroque, sur lequel elle souhaite se concentrer. La compagnie propose par ailleurs des ateliers réguliers théâtre à Montreuil et intervient ponctuellement dans les établissements scolaires du territoire montreuillois. Enfin, la compagnie poursuivra la diffusion de son répertoire à l'échelle nationale et européenne. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 15 000 € - école du baroque sur la quasi totalité du public scolaire (primaires, collèges et lycées) du territoire et pour le public rural. Le dispositif désormais bien identifié répond manifestement à une attente des enseignants de tous les degrés. Stages de pratique lors des deux festivals, cours hebdomadaires au théâtre de Montreuil-sur-mer (4 cours, tous complets). Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 6 000 € - 4 ETP pour le fonctionnement, reconduction des conventions avec les 2 intercommunalités et avec la Région. Travail de mutualisation en cours. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 8 500 € - Volet création : 4 000 € - Création du <i>Misonthrope</i> de Molière. - Volet diffusion : 4 500 € - 2 festivals sur le territoire, les Malins plaisirs et le Printemps baroque qui connaissent en 2024 un rajeunissement du public, diffusion départementale, régionale, nationale et européenne des pièces au répertoire. Axe 4 - Enjeux départementaux : 500 € - ruralité, les objectifs fondamentaux de l'association restent l'ancrage dans les deux communautés de communes CAZBM et CCPHM pour maintenir une offre d'actions culturelles et de diffusion sur un territoire qui en est peu pourvu.
	CIRQUE	MONTREUILLOIS / TERNOIS	5 000 €	15 000 €	0,00 %	569 401 €	Etat : 104 833€ CR Hauts-de-France : 28 000€ Autres : 12 100€	15 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au programme d'activités d'Un Loup pour L'Homme, compagnie implantée à Nempont-Saint-Firmin. Dédée à la création artistique et aux arts du cirque, la compagnie a décidé de s'implanter dans le Pas-de-Calais dès 2024. Elle a, dans ce sens, organisé sa première action "Des jours heureux" en lien avec 7 Vallées com tout en poursuivant sa tournée à travers l'Europe. En effet, la compagnie souhaite poursuivre son projet de développement des arts du cirque via l'itinérance en chapiteau tout en accentuant les temps de présence en territoire dans la durée. La compagnie s'organise pour articuler son travail autour de temps réguliers de recherches circassiennes. Le littoral du Pas-de-Calais fait notamment l'objet d'expérimentations avec le CRD et le Parc naturel marin. Enfin, Un Loup L'Homme offre ainsi un espace collectif d'échanges avec de nombreux artistes du spectacle vivant et souhaite enrichir par ce biais son nouveau territoire d'implantation tout en œuvrant à diversifier les opportunités de rencontres avec les publics. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 3 000 € - intervention en collège à Hesdin et ateliers de pratiques artistiques et sensibilisation lors des Jours heureux à Hesdin, action culturelle intergénérationnelle à Campagne les hesdin, à Nempont-Saint-Firmin, intervention avec Cirq'O vent à Lespinoy. Axe 2 - Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : 8 000 € Nombre d'ETP annuel (hors équipe artistique) 5 000 € - plus d'1 ETP : Location de bureau et/ou lieu de stockage de matériel, fluides, assurance... 1 000 € ; Prime à la mutualisation 2 000 € (emploi et formation 500 € ; Ressources partagées : 1 500 € - personnels avec Cirq'O vent, réflexion avec les Malins plaisirs, mises à disposition pour des ensembles lyriques). Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 3 500 € - plus de 150 dates avec implantations, diffusions, pratiques artistiques. La compagnie justifie de partenaires locaux mais aussi de nombreux partenaires eurorégionaux, nationaux et internationaux (France, Pays-Bas, Suisse Mexique, Belgique, Espagne). Axe 4 : Enjeux départementaux : 500 €. REMARQUE : Les partenaires institutionnels ont mobilisés moins de moyens que prévus. Pour autant, la DRAC semble s'engager vers un conventionnement. La compagnie pourrait prétendre à un soutien plus important.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
COMPAGNIE GENERALE D'IMAGINAIRE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	10 000 €	10 000 €	2,95 %	338 887 €	Etat : 10 500€ CR Hauts-de-France : 35 000€ CD 59 : 20 000€ Lille : 24 500€ CABBAIRL : 6 500€ Autres : 43 600 €	7 500 €	OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activité des artistes pour la compagnie Générale d'Imaginaire, collectif d'artistes rassemblés autour du slam au début des années 2000 qui s'est ensuite développé autour des arts de la parole et de l'oralité au sens large. La Générale d'Imaginaire produit des spectacles et événements autour des arts de la parole et de l'écriture (théâtre, slam, rap, performances, lectures, théâtre de rue...), accompagne des artistes au quotidien et réalise des projets d'action culturelle sur la région et le département. La compagnie a subi une réorganisation en 2024 qui a laissé des postes vacants et n'a pas permis un travail de recherche de nouveaux partenariats et de diffusion. 3 nouvelles salariées sont arrivées en novembre et reprennent les pistes mais cela a pour conséquence une activité un peu moins fournie que d'habitude qui devrait se compenser dans les mois à venir. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 5 000 € - 2 projets longs de territoire "Les défricheurs d'avenir" par Sophie Boulanger et Catherine Zgorecki sur la CALL. Les 2 artistes cherchent à réaliser un objet éditorial dans lequel se trouvent des récits, des photomontages, des vignettes sonores. Elles y abordent le rapport des habitants avec leur territoire et comment ceux-ci envisagent son avenir (portraits d'hier, d'aujourd'hui et de demain). A noter, par ailleurs, 2 CLEA sont en cours sur la CABBAIRL, avec Simon Demolder et Julien Delville pur une fin de résidence en janvier 2025 et sur la CAB, avec Marie Ginet, de janvier à mai 2025. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 2 000 € - diffusion sur le département, la région et au national de plusieurs artistes régionaux. Axe 4 - Enjeux départementaux : 500 € - Démarche sur l'inclusion des enfants à besoins spécifiques, égalité H/F.
LA MECANIQUE DU FLUIDE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	6 000 €	6 000 €	4,87 %	123 222 €	CR Hauts-de-France : 18 000€ Roubaix : 1 000€	4 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Soutien au programme d'activités des artistes pour la compagnie La Mécanique du Fluide, une des peu nombreuses compagnies de marionnettes contemporaines de la région. La compagnie commence à être bien reconnue au niveau régional et national. Elle crée des spectacles de qualité, accessibles et toujours accompagnés d'actions culturelles. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 2 500 € - Création d'une exposition rétrospective marionnettique des 10 ans de travail de la compagnie qui retrace le parcours de 5 spectacles à Carvin pendant 11 jours et organisation d'un atelier famille du Salon de l'OVNI d'Occasion (construction collective de machines volantes improbables). Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 1 500 € - Pièces au répertoire et en tournée nationale et diffusion à Avignon cet été. Diffusion sur le Pas-de-Calais : Tournées de <i>Jiffy</i> confirmée à Carvin, Fléchin, Liévin, en cours de négociation avec la ville d'Outreau, bibliothèque de Saint-Omer. Ateliers philo en scolaires ou famille autour du thème de la confiance, après les représentations avec intervention de 2 personnes : 1 comédienne du spectacle et une intervenante "philo".
LA PONCTUELLE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	15 000 €	20 000 €	12,08 %	165 500 €	CR Hauts-de-France : 10 000€	8 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Soutien au programme d'activités pour la compagnie La Ponctuelle pour son compagnonnage avec la scène nationale du Bassin minier, Culture commune. Cela se concrétise par le soutien aux créations, la mise en oeuvre de projets de territoire à Lens et d'autres projets et actions artistiques définis en concertation avec la structure. La compagnie entame sa dernière année de conventionnement avec la scène nationale. 2025 est une année de création pour la compagnie qui est composée de deux artistes, Lucien Fradin et Aurore Magnier. La création 2025 est celle de Lucien Fradin avec son projet <i>Petite Soeur</i> à destination des collégiens sur l'accueil et le partage de richesses à travers l'histoire de sa petite sœur dans les années 2000. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 7 000 € - actions culturelles en lien avec la scène nationale dans le cadre de leur compagnonnage. Actions avec Culture commune et la maison des familles (atelier théâtre d'objet avec des ados avec des familles d'accueils). Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 1000 € - volet création : 0 € - création déjà aidée en 2024. - volet diffusion : 1 000 € - Compagnie qui tourne au national et qui a signé une convention pluriannuelle avec une scène nationale.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
L'EMBEILLE CIE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	20 000 €	32 000 €	14,63 %	218 754 €	Etat : 20 000€ CR Hauts-de-France : 38 000€ CD 59 : 18 000€ Lille : 5 000€ Coeur de Flandres Agglomération : 3 000 € Autres : 7 000€		OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activités des artistes pour la compagnie l'Embellie. Rayonnant dans les Hauts-de-France et sur le territoire national. L'Embellie crée des spectacles, des espaces de rencontres, des performances, des formes hybrides et participatives à partir du travail de l'autrice Sarah Carré. Pour la création des spectacles, l'autrice confie la mise en scène à des artistes de son choix, et invente ainsi, pour chaque projet, des collaborations nouvelles. L'Embellie, c'est d'abord une adresse à la jeunesse mais la compagnie travaille avec tous les publics et récemment avec le Département sur les semaines bleues. La compagnie oeuvre pour la reconnaissance des écritures contemporaines pour la jeunesse au niveau national dans de nombreux réseaux. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 8 000 €. Actions culturelles dans 14 collèges du département avec le spectacle participatif <i>Echo and co</i> qui traite de la question de l'identité. Dans le cadre du processus de création du spectacle, il est nécessaire de tester les propositions imaginées directement auprès des spectateurs. L'équipe artistique s'installe donc au sein des établissements scolaires pendant 1 semaine. Elle répète et reçoit plusieurs fois les classes afin d'ajuster le spectacle aux retours des élèves. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 14 500 € - Volet création : 10 000 € - Aide à la création pour <i>Chère écharpe</i>, pièce en quinze tableaux dans laquelle Sarah Carré traitera la nature profondément paradoxale du lien parent- enfant avec l'histoire d'une mère et de sa fille. 109 867 € de budget de création, 28 préachats dont 5 dans le département (le Temple et la Barcarolle) 24 500 € de coproductions dont 2 500 € du Temple, 3 artistes en tournée. - Volet diffusion : 4 500 € - Compagnie qui tourne au national et sur le territoire régional. Compagnie originale de part le fait qu'elle est dirigée par une autrice qui met en valeur et embauche d'autres auteurs.
CIE LES OVATES	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	15 000 €	30 000 €	9,07 %	330 879 €	Etat : 70 000€ CR Hauts-de-France : 50 000€ Lille : 5 000€ Autres : 13 141€	13 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activité des artistes pour la compagnie les Ovates qui comprend une demande d'aide à la création. La compagnie est reconnue nationalement et est historiquement liée au Pas-de-Calais notamment avec Culture commune. Son ADN est la création et l'écriture de spectacles jeune public sur des thématiques contemporaines. La prochaine création <i>Creuser la joie</i> s'adressera plus particulièrement aux adolescents, public prioritaire du Département. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 2 000 €. Ateliers autour de <i>Comment moi je</i> sur le territoire du Calaisis, actions culturelles en cours de construction avec le Pharos autour de la nouvelle création, tournée CCAS estivale dans tout le département. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 11 000 € - Volet création : 8 000 € - Création de <i>Creuser la joie</i> (septembre 2025) dont le texte sera écrit par Marie Levavasseur à partir d'un travail de collectage qui prendra différentes formes : entretiens individuels, ateliers, stage, interviews réalisées par les jeunes eux-mêmes. Il portera sur les thèmes qui sont le point de départ de la création : D'où vient la joie ? D'où vient cette capacité à se donner de l'élan ? S'agit-il d'une émotion individuelle ou collective ? 125 671€ de budget de création, 30 préachats, 8 coproducteurs (86 000€) dont le Pharos à Arras et Culture commune. - Volet diffusion : 3 000€ - la compagnie justifie de nombreux partenaires régionaux et nationaux avec 103 représentations dans 41 lieux différents dont 12 dates dans le département en 2025 (d'autres sont en cours de confirmation), partenaires départementaux tels que Carvin, le Channel ou Culture commune. REMARQUE : Trois salariées permanentes impliquent des coûts de fonctionnement conséquents pour une compagnie auto-financée en moyenne à 80%. Jusque fin 2025, la compagnie bénéficie du fond de soutien à l'emploi pour le poste de directrice artistique permanente. La pérennisation de ces emplois est aujourd'hui menacée par les contraintes budgétaires, une réduction du temps de travail est envisagée.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
L'ILLIAQUE	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	7 500 €	10 000 €	5,98 %	167 325 €	Etat : 26 700€ CR Hauts-de-France : 18 000 € Lille : 5 000€ Autres : 6 900€	6 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activité des artistes pour la compagnie l'illiaque. Sur sa prochaine création <i>Zola ... Pas comme Emile III</i>, Forbon N'Zakimuena s'intéresse à la question de la naturalisation et la francisation des prénoms d'enfants né en France de parents étrangers. Il fera se rencontrer plusieurs sources d'histoires : celle issue de son entretien individuel de naturalisation vécu à ses 13 ans, celles émanant d'une récolte de paroles auprès d'ados ayant vécu cette même expérience, entre 13 et 18 ans grâce à des actions culturelles. Un seul en scène où des liens se tissent entre rap, parcours initiatique et récits de vie en quête de sens et d'affirmation de leur nom face aux concepts d'identité et d'intégration. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 2 000 €. La compagnie mène des actions culturelles et de sensibilisation autour de ses créations. Les rencontres et collectes de paroles, l'organisation de laboratoires rap, récit, radio à destination des adolescents, les rencontres et échanges sont des formats d'actions associés à chaque fois à la création. A ce titre, sur le territoire, la compagnie mènera un travail de collecte de parole auprès des adolescents de Méricourt et de Harnes pendant deux semaines. Une journée de débat sera également organisée à la médiathèque de Harnes autour du film qui a inspiré le spectacle. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 4 000 € - Volet création : 3 000 € - création de <i>Zola ... Pas comme Emile III</i> - budget de 167 325 € pour 10 artistes sur le projet avec 39 préachats dont 8 sur le département (Culture commune, Droit de cité et Méricourt), 100 000 € de coproduction dont 23 000 € dans le Pas-de-Calais. Résidence à Avion, Méricourt et Harnes, 10 partenaires sur les résidences. - Volet diffusion : 1 000 € - Partenaires nombreux et nationaux. Lauréat du prix c'est pour Bientôt 2024 et de la Croisée.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
COMPAGNIE NIYA	DANSE	DEPARTEMENT	2 500 €	4 000 €	2,65 %	150 801 €	CD 59 : 6 000€	4 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au programme d'activité de la compagnie de danse Niya qui poursuit ses actions de développement artistique, de diffusion et d'action éducative. Résolument tournée vers la jeunesse, la compagnie a multiplié les interventions auprès du jeune public à partir du collège tout en proposant des créations tous publics. En effet, soucieuse de la complémentarité entre diffusion de spectacle et médiation artistique, elle propose des œuvres tout terrain et accentue son action auprès des personnes à besoins spécifiques. Dans le même temps, le chorégraphe fait partie des instances de travail dédiées au Diplôme d'Etat, qui permettrait une prise en compte diversifiée des pratiques chorégraphiques. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 : Actions culturelles en Pas-de-Calais : 3 500 € - Collèges de Douvrin (40 h, 1 spectacle, Masterclass par Rachid, battle, restitution publique), de Saint Nicolas (16 h, 2 spectacles, <i>Hand in cap</i> projet transdisciplinaire et de création par les élèves), Carlin Legrand de Bapaume (découverte, transmission avec des élèves des filières générales et internes), Bracke Desrousseaux de Vendin le Vieil (témoignage parcours de vie, transmission 2 artistes du territoire --Ywill - Tarik Sahli), Evn Malmaison pour le PRE. Projet Kjno avec 4 représentations, 94 h de transmission, 25-30 h d'accompagnement, transmission et création par les élèves de primaires de Bruay-la-Buissière et collègues de Hersin avec restitution publique sur scène lors d'un concert. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 500 € - Volet diffusion : 500 € - 10 dans le Pas de Calais (<i>Hand in cap</i> à Saint Nicolas, <i>Danse & Toile</i> à Noeux-les-Mines, Conférences dansées à Douvrin, Verquin, Bruay-la-Buissière, Labeuvrière, Hersin-Coupligny, Houdain, Auchel). Diffusion par ailleurs dans le Nord. REMARQUE : Cette compagnie fait partie des structures qui seront les plus impactées par l'arrêt d'une partie des modalités du Pass Culture.
COMPAGNIE ON OFF	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	12 000 €	20 000 €	12,80 %	156 245 €	Etat : 16 900€ CR Hauts-de-France : 26 600€ CD62 part Collèges : 4 000€ Autres : 5 000€	12 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activité des artistes pour la compagnie On Off qui travaille pour tous les publics, principalement sur des projets de territoire impliquant les habitants autour de la musique et du populaire. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 7 500 € - <i>Les ordonnances Musicales</i> (40 h) au Channel et à l'Hôpital maritime de Berck-sur-Mer, 15 h d'ateliers Chorale sensible (inspiration du travail du chant de l'eau pour la mise en scène), avec une restitution pour les parents au Centre Arc en Ciel de Liévin. Résidence de création <i>Comme Madonna</i> en décembre, avec restitution publique et coproduction pour 2026 au Grand Bain – Moliéti résidence de création, moliéti ateliers et rencontres (résidence du 18 au 28 août) tentative le 29 août 2025 avec 5 jours d'ateliers (3 h/i) en solo et 5 jours d'ateliers (3 h/i) en duo avec William Desodt, dont 3 jours en trio pour un total : 54 h d'ateliers. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 2 500 € - Diffusion régionale et nationale avec plus de 40 représentations en 2025 (Marseille, Luxembourg, Caen, Malakoff, etc).

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
LE THEATRE DU PRISME	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	15 000 €	47 000 €	3,35 %	806 830 €	Etat : 90 000€ CR Hauts-de-France : 98 000 € CD 59 : 12 000€ Lille : 17 000 € Villeneuve d'Ascq : 4 500€ Autres : 20 000€	15 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activités de la compagnie Théâtre du Prisme qui comprend également une demande d'aide à la création. Compagnie de grande qualité artistique qui rayonne au rayonnement national. La compagnie est historiquement aidée par le Département du Pas-de-Calais pour sa présence sur l'Audomarois qui existe encore, ainsi qu'un développement sur le territoire de Lens et de l'Artois plus important cette année. La compagnie exploite des thèmes et des écritures contemporaines, les thématiques des spectacles sont souvent à destination du tout public, du public adolescents et jeunes adultes. La prochaine création <i>Le songe d'une nuit d'été</i> est une pièce ambitieuse avec des besoins conséquents en termes de plateau. La compagnie prévoit une diffusion pour des centres dramatiques nationaux et scènes nationales. Elle a su mobiliser l'aide des grosses structures du territoire départemental et régional (Tandem, Comédie de Picardie, Phénix à Valenciennes...). La commande de traduction et d'adaptation faite à Clément Camar-Mercier est conçue pour sept actrices et acteurs. L'idée est de faire un théâtre à vue où les interprètes seront amenés à changer de rôles, à se métamorphoser à vue pour raconter in fine des histoires d'amour multiples. Le concept de genre sera traité dans cette pièce afin de moderniser ce monument du théâtre. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 : Actions culturelles en Pas-de-Calais : 7 000 € - Actions culturelles sur plusieurs territoires du Département (Saint-Omer, Lens, Liévin). Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique : 14 500 € - Volet création : 10 000 € - Création <i>Le songe d'une nuit d'été</i> pour 7 artistes au plateau avec 149 431 € de budget de création sur 2025, 73 000 € de coproductions dont 18 000 € avec des partenaires du département (Tandem Arras et la Barcarolle), 2 résidences à Arras et 21 préachats. - Volet diffusion : 4 500 € - Diffusion conséquente sur le territoire départemental et au national. Axe 4 : Enjeux départementaux : 500 € - Egalité f/h. REMARQUE : Malgré le dynamisme de la compagnie et son budget de fonctionnement conséquent, son équilibre financier est fragile. La vente des spectacles permettra de tenir une trésorerie quelques temps mais une trop grosse baisse de subvention mettrait en péril des emplois. Pour information, embauche de salariés à temps plein et au régime général et embauche conséquente d'intérimaires du spectacle.
TEC-CRIAC TRAVAIL ET CULTURE - CENTRE DE RECHERCHE, D'INNOVATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DU MONDE DU TRAVAIL	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	25 000 €	30 000 €	6,65 %	451 046 €	Etat : 30 000€ CR Hauts-de-France : 218 800€ CD 59 : 60 000€ Valenciennes Métropole : 12 000€ Roubaix : 9 730€ Autres : 14 216€	25 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Programme d'activité des artistes pour Travail et culture pour la continuité du projet "Des mots aux gestes du travail" sur les territoires de l'Audomarois, du Boulonnais, du Montreuillois et de l'Artois. Un travail très professionnel et exigeant qui touche des jeunes de 16 à 30 ans, apprentis, éloignés du monde culturel que peu de dispositifs touchent. Les productions de ce projet de territoire sont originales et intelligentes. Des résidences d'artistes en entreprise également depuis 2022 ont lieu sur le territoire et portent leurs fruits avec leur reconduction en 2023, 2024 et 2025. Travail et culture mène également nombre de rencontres et de colloques avec des auteurs dont plusieurs sur le territoire. Cette année, une rencontre nationale sera organisée sur le territoire départemental. RESPECT DES CRITÈRES : Axe 1 - Actions culturelles en Pas-de-Calais : 15 000 € - plus de 50 heures d'ateliers, projections débats sur le territoire départemental, organisation d'une rencontre nationale. Diversité des publics participants : collégiens, lycéens, apprentis, salariés, enseignants et personnels de l'Education Nationale, habitants et travailleurs du monde rural. Diversité des partenaires : médiathèques, VNF, entreprises, centres de formations, lycée, LYPSO, projets cofinancés par la Région, l'Etat et le Département du Nord. Axe 3 - Vitalité et rayonnement artistique - volet diffusion : 4 500 € - Diffusion de spectacles et de documentaire sur les 3 territoires Boulonnais, Audomarois et Artois. Axe 4 : Enjeux départementaux : 500€ - équipe artistique paritaire, ruralité.
								727 000 €	



CONVENTION

Pôle des Réussites Citoyennes
Direction des affaires culturelles

Objet : convention de paiement

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 19 mai 2025.

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Nom_Organisme dont le siège est « adresse », représenté par « nom prénom », « titre le ou la » représentant(e) structure »,

ci-après désigné par **Nom_Organisme** d'autre part.

« **Vu** : La délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 19 mai 2025 autorisant la signature de la convention ».

Il a été convenu ce qui suit,

Ceci exposé les parties ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION :

La présente convention s'applique dans les relations entre le Département et **Nom_Organisme** pour la mise en œuvre de l'action définie à l'article 2, en exécution de la décision attributive de l'aide prise par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 19 mai 2025.

ARTICLE 2 : NATURE DE L'ACTION SUBVENTIONNEE :

Une aide est accordée au **Nom_Organisme** pour les projets s'inscrivant dans le cadre de...

ARTICLE 3 : DUREE :

La convention s'applique au titre de l'année 2025.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU NOM_ORGANISME :

I – **Nom_Organisme** s'engage à réaliser son activité dans les conditions définies dans sa demande d'aide et acceptées par le Département, et à affecter le montant de l'aide au financement de son activité telle que décrite à l'article 2. Plus généralement, **Nom_Organisme** s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entraîner la non réalisation ou la réalisation partielle de l'activité subventionnée et à accepter le contrôle des services du Département.

II – **Nom_Organisme** s'engage à fournir au Département, dans les conditions prévues à l'article L.1 611-4 du code général des collectivités territoriales, une copie certifiée conforme des budgets et de comptes de l'exercice écoulé. En outre, elle s'engage à communiquer tous documents faisant connaître les résultats de son activité et permettant notamment, d'établir un compte-rendu de l'emploi de l'aide (production de rapport d'activité, revue de presse, actes).

Le compte-rendu de l'emploi de l'aide devra être adressé au Département dans les 2 mois suivant la fin de l'exercice.

Les documents comptables devront être produits au Département avant le 31 mai de l'exercice suivant celui auquel ils se rapportent.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS ET CONTREPARTIES EN MATIERE DE COMMUNICATION / CHARTE GRAPHIQUE

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cache du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...) Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement ».

ARTICLE 6 : MODALITES DE CONTROLE :

Le contrôle de la mise en œuvre de la présente convention est exercé par les services départementaux.

Ce contrôle peut s'effectuer sur pièces et, en cas de besoin, sur place. **Nom_Organisme** doit tenir à la disposition des services du Département tout élément nécessaire à l'évaluation de l'activité subventionnée.

Ce contrôle n'est pas exclusif de celui qui peut être opéré par les services de l'Etat dans l'exercice de leurs propres compétences.

ARTICLE 7 : MONTANT DE L'AIDE :

Afin de permettre l'accomplissement de l'action définie à l'article 2 de la présente convention, le Département s'engage à verser à **Nom_Organisme** une aide d'un montant de « chiffres » €.

ARTICLE 8 : MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE :

L'aide prévue à l'article précédent sera acquittée en un versement unique (programme: C03 / sous-programme : « code » / article : « code article »).

ARTICLE 9 : MODALITES DES PAIEMENTS :

Le Département procédera au mandatement de la somme annoncée et le virement sera effectué par le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte du **Nom_Organisme**.

IBAN

Ouvert au nom de **Nom_Organisme**

Nom_Organisme reconnaît être averti que le versement ne peut intervenir qu'après la production d'un relevé d'identité bancaire (R.I.B.).

ARTICLE 10 : MODIFICATION :

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les 2 parties.

ARTICLE 11 : RESILIATION :

La présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département si l'action subventionnée n'est pas exécutée dans des conditions conformes à ses dispositions. Les dirigeants de **Nom_Organisme** sont entendus préalablement.

La résiliation prend effet un mois après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception. Ce délai est compté de quantième à quantième. Le jour de la réception de la notification ne compte pas. Ce délai n'est pas susceptible de prorogation.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

ARTICLE 12 : REMBOURSEMENT :

Il sera demandé à **Nom_Organisme** de procéder au remboursement total ou partiel de l'aide départementale, s'il s'avère, après versement, que celle-ci n'a pas respecté les obligations décrites dans la présente convention :

Remboursement total, notamment :

- dès lors qu'il sera établi l'absence totale de comptabilité au niveau de **Nom_Organisme** ;
- ou dès lors que les pièces produites révéleraient une utilisation injustifiée ou anormale de l'aide départementale ;
- ou dès lors qu'il sera établi que **Nom_Organisme** ne valorise pas le partenariat du Département.

Remboursement partiel, notamment :

- Dès lors qu'il aura été porté à la connaissance du Département que **Nom_Organisme** a cessé son activité (application de la règle du prorata temporis).

ARTICLE 13 : VOIES DE RECOURS :

Toute difficulté relative à l'exécution des présentes devra être portée devant le Tribunal Administratif de LILLE.

En cas de difficulté, les parties tenteront de trouver une solution amiable. A défaut, tout litige sera porté devant le Tribunal administratif de LILLE.

Arras, le

En 2 exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais

Le Directeur des affaires culturelles

Romuald FICHE

Pour **Nom_organisme**

Qualité du signataire

Prénom NOM

SOUTIEN AU PROGRAMME D'ACTIVITE DES ARTISTES

Par ce dispositif de soutien, le Département du Pas-de-Calais entend :

- favoriser la présence artistique d'artistes professionnels qui développent un travail avec les acteurs et les populations du département, et qui sont situés dans le département.
- favoriser la participation à la vie culturelle des personnes, contribuer à leur émancipation et leur inclusion par les pratiques culturelles
- Proposer des actions culturelles et artistiques professionnelles auprès des publics envers lesquelles le Département du Pas-de-Calais a une responsabilité particulière :
 - la toute petite enfance ;
 - les collégiens ;
 - les résidents des structures sociales ou médico-sociales ;
 - les personnes handicapées ;
 - les usagers des médiathèques ;
 - les usagers des établissements d'enseignement artistique ;
 - les acteurs du patrimoine.

BENEFICIAIRES :

Artistes, collectif d'artistes et compagnies artistiques professionnelles déployant une activité de développement culturel significative dans le Pas-de-Calais.

CRITERES DE SUBVENTIONNEMENT :

- Le Département sera attentif à l'irrigation et au rayonnement territorial des projets, comme à la diversité des publics.
- **L'axe « actions culturelles » est prérequis pour pouvoir bénéficier des autres axes.**
- 1. **Actions culturelles en Pas-de-Calais : territoires et publics.**
Le soutien départemental sur cet axe est plafonné à 15 000 €
- Nature, pertinence et volume des actions par partenaire (en dehors des bords de plateau et sensibilisation) analysés à partir du détail par projet à renseigner dans le tableau dédié sur E-partenaire :
 - Personnes impliquées :
 - la toute petite enfance ;
 - les collégiens ;
 - les résidents des structures sociales ou médico-sociales ;
 - les résidents des structures pour les personnes âgées et personnes handicapées ;
 - les usagers des médiathèques ;
 - les usagers des établissements d'enseignement artistique ;
 - les acteurs du patrimoine.
 - Nature des actions :
 - Ateliers de pratique artistique ponctuels ou longue durée,
 - Restitutions de projets, valorisations,
 - Résidences de médiation,
 - Projet global de territoire.
- Diversité des personnes impliquées dans les projets et actions,
- Identification d'un chef de projet qui porte le projet,
- Territoire concerné (ruralité, QPV...),
- Part du budget de la compagnie consacrée aux actions,
- Partenaires mobilisés (lettres d'engagement à fournir),
- Cofinanceurs.

2. Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : Le soutien départemental sur cet axe est plafonné à 9 000 €

- Nombre d'ETP annuel (hors équipe artistique) : 5 000 €
 - 0,20 (7h par semaine) : 1 000 €
 - 0,50 (17h30 par semaine) : 2 500 €
 - 1 temps complet et plus : 5 000 €
- Location de bureau et/ou lieu de stockage de matériel (hors mise à disposition par un tiers), fluides, assurance... : 2 000 €
- Prime à la mutualisation : 2 000 €
 - Emploi et formation : 1000 €
 - Ressources partagées (location de bureau, lieu de stockage de matériel et matériaux, véhicules, autres...) : 1000 €

3. Vitalité et rayonnement artistique : Le soutien départemental sur cet axe est plafonné à 14 500 €

L'activité de création et de diffusion passée et prévisionnelle est un indicateur de la vitalité artistique de la compagnie et de son rayonnement au sein et en dehors du territoire départemental.

- **Volet création : aide plafonnée à 10 000 € pour un projet de création ou de reprise au regard des éléments suivants selon les besoins et la nature du projet**
 - disciplines / esthétiques concernées, public(s) ciblé(s), type d'œuvre, nombre d'artistes et parcours ;
 - nature et description du projet (thème, traitement, calendrier de production, résidences, coût plateau...) ;
 - partenaires du projet (coproducteurs, pré-acheteurs, diffuseurs, lieux de résidence, subventionneurs de la création...), justifier du soutien d'au moins 1 structure en préachat et/ou d'1 coproducteur en Pas-de-Calais ;
 - budget artistique détaillé (masse salariale dont celle affectée à la médiation, décors, frais techniques affectées à la création, communication, frais de gestion...), prévoir un budget minimum de création de 30 000 € ;
 - pour permettre l'exploitation en diffusion des spectacles créés, une compagnie ayant bénéficié d'une aide à la création l'année N-1 ne sera pas aidée l'année suivante ;
 - une création soutenue dans les trois dernières années par le Département du Pas-de-Calais ne peut prétendre à une aide à la reprise
- **Volet diffusion : aide plafonnée à 4 500 € pour soutenir la diffusion des œuvres au répertoire des compagnies professionnelles du Pas-de-Calais durant l'année en cours**
 - descriptif des œuvres diffusées ;
 - calendrier de diffusion détaillée (structures, villes, dates, nombres de représentation...)

4. Les enjeux départementaux : bonus plafonné à 1 500 €

- Equipe artistique H/F
- Démarche inclusive en travaillant directement avec les personnes concernées
- Développement durable
- Ruralité

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication ainsi que la charte graphique dédiée.

MODALITES DE DEMANDE ET D'INSTRUCTION :

Aide non cumulable avec d'autres dispositifs du guide des aides culturelles départementale du Pas-de-Calais.

Dépôt de dossier de demande de subvention N-1 via la campagne dématérialisée sur le portail ePartenaire du Département généralement du 15 juillet au 31 octobre.

Versement de la subvention avant la fin du premier semestre si possible, sous réserve de la complétude du dossier, l'avis favorable de la commission permanente du Conseil Départemental et l'enveloppe budgétaire votée au Budget Primitif.

La structure s'engage à fournir au Département tout élément d'évaluation du projet et à organiser au moins un rendez-vous annuel avec les services départementaux.

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 19 MAI 2025

SOUTIEN AU PROGRAMME D'ACTIVITÉ DES ARTISTES

Conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), pour le Département, la compétence culture est fondamentalement une compétence partagée avec les autres collectivités territoriales de manière à soutenir et structurer durablement ce champ de compétence. Même dans ses composantes de compétences obligatoires (schéma lecture publique et schéma des enseignements artistiques, archives départementales, patrimoine rural non protégé) la culture reste pour le Département du Pas-de-Calais un espace de partage et de coopération.

Comme le réaffirme le pacte des réussites citoyennes, le Département du Pas-de-Calais porte une ambition forte de coopération, de co-construction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires. De par ses compétences, il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessible la culture est ainsi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien.

Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux. C'est pourquoi le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation.

Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage autour de 3 ambitions :

- inclusion (accessibilité, participation, droits culturels, diversité culturelle etc...) ;
- émancipation (exigence, permettre l'accès à la même qualité qu'ailleurs, former, guider,

- qualifier) ;
- coopération : faire avec, animer les réseaux, poser des repères.

La délibération de la Commission permanente du 17 mars 2025 a réaffirmé l'accompagnement du Département au soutien du monde culturel à travers un nouveau guide des aides.

Dans ce cadre, le département accorde son soutien au programme d'activité des artistes.

Par ce dispositif de soutien, le Département du Pas-de-Calais entend :

- favoriser la présence artistique d'artistes professionnels qui développent un travail avec les acteurs et les populations du département, et qui sont situés dans le département.
- favoriser la participation à la vie culturelle des personnes, contribuer à leur émancipation et leur inclusion par les pratiques culturelles
- Proposer des actions culturelles et artistiques professionnelles auprès des publics envers lesquelles le Département du Pas-de-Calais a une responsabilité particulière : la toute petite enfance ; les collégiens ; les résidents des structures sociales ou médico-sociales ; les personnes handicapées ; les usagers des médiathèques ; les usagers des établissements d'enseignement artistique ; les acteurs du patrimoine).

Bénéficiaires :

Artistes, collectif d'artistes et compagnies artistiques professionnelles déployant une activité de développement culturel significative dans le Pas-de-Calais.

Critères de subventionnement :

- Le Département sera attentif à l'irrigation et au rayonnement territorial des projets, comme à la diversité des publics.
- L'axe « actions culturelles » est prérequis pour pouvoir bénéficier des autres axes.

1. Actions culturelles en Pas-de-Calais : territoires et publics.

Le soutien départemental sur cet axe est plafonné à 15 000 €

- Nature, pertinence et volume des actions par partenaire (en dehors des bords de plateau et sensibilisation).
 - Personnes impliquées : la toute petite enfance, les collégiens, les résidents des structures sociales ou médico-sociales, les résidents des structures pour les personnes âgées et personnes handicapées, les usagers des médiathèques, les usagers des établissements d'enseignement artistique, les acteurs du patrimoine).
 - Nature des actions : ateliers de pratique artistique ponctuels ou longue durée ; restitutions de projets, valorisations ; résidences de médiation ; projet global de territoire.)
- Diversité des personnes impliquées dans les projets et actions,
- Identification d'un chef de projet qui porte le projet,
- Territoire concerné (ruralité, QPV...),
- Part du budget de la compagnie consacrée aux actions,
- Partenaires mobilisés,
- Cofinanceurs.

2. Fonctionnement et structuration des équipes artistiques installées dans le Pas-de-Calais : Le soutien départemental sur cet axe est plafonné à 9 000 €

- Nombre d'ETP annuel (hors équipe artistique) : 5 000 € maximum

- Location de bureau et/ou lieu de stockage de matériel (hors mise à disposition par un tiers), fluides, assurance... : 2 000 € maximum
- Prime à la mutualisation (Emploi et formation ; ressources partagées – locaux, matériels, véhicules... : 2 000 € maximum

3. Vitalité et rayonnement artistique : Le soutien départemental sur cet axe est plafonné à 14 500 €

L'activité de création et de diffusion passée et prévisionnelle est un indicateur de la vitalité artistique de la compagnie et de son rayonnement au sein et en dehors du territoire départemental.

- Volet création : aide plafonnée à 10 000 € pour un projet de création ou de reprise au regard des éléments suivants selon les besoins et la nature du projet (disciplines / esthétiques concernées, publics ciblés, type d'œuvre, nombre d'artistes et parcours ; nature et description du projet (thème, traitement, calendrier de production, résidences, coût plateau...) ; partenaires du projet (coproducteurs, pré-acheteurs, diffuseurs, lieux de résidence, subventionneurs de la création...), soutien d'au moins 1 structure en préachat et/ou d'1 coproducteur en Pas-de-Calais ; budget minimum de création de 30 000 € ; pour permettre l'exploitation en diffusion des spectacles créés, une compagnie ayant bénéficié d'une aide à la création l'année N-1 ne sera pas aidée l'année suivante ; une création soutenue dans les trois dernières années par le Département ne peut prétendre à une aide à la reprise).
- Volet diffusion : aide plafonnée à 4 500 € pour soutenir la diffusion des œuvres au répertoire des compagnies professionnelles du Pas-de-Calais durant l'année en cours.

4. Les enjeux départementaux (équipe artistique H/F ; démarche inclusive en travaillant directement avec les personnes concernées ; développement durable ; ruralité) : bonus plafonné à 1 500 €.

Les critères détaillés du guide des aides culturelles du Pas-de-Calais pour ce dispositif sont joint en annexe 3.

Il vous est proposé, dans ce cadre, d'étudier **les 52 propositions de subvention** dans le domaine culturel qui m'ont été adressées, reprises dans le tableau annexé. En cas d'accord de votre part, ces sollicitations représenteraient pour le Département un **engagement financier global de 727 000 € au titre de 2025**.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer 52 subventions au titre de l'aide aux projets culturels associatifs en spectacle vivant, musique et arts visuels aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 727 000 €, au titre de l'année 2025, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- et de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les 8 structures culturelles relevant du droit privé (l'Embardée, Danse en côte d'Opale, Franche connexion, l'Envol centre d'art et de transformation sociale, la Compagnie des Docks, le Roll mops, Productions 2M, TEC-CRIAC Travail et Culture), les conventions de paiement pour lesquelles la participation du Département s'élève à plus de 23 000 €, précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de cette participation départementale, dans les termes du projet type joint en annexe 2.

Les dépenses seraient imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-311B02	65748/93311	Structures de rayonnement local	1 229 350,00	1 075 000,00	727 000,00	348 000,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/05/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY